

BACCARAT

société anonyme au capital de 15 919 925 €
Siège social : Rue des Cristalleries, 54120 Baccarat
760 800 060 R.C.S. Nancy



ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2007

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'année écoulée sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant l'exercice et de leur incidence sur les comptes.



Hervé MARTIN
Directeur Général

SOMMAIRE

Organes de direction et de contrôle	3
Assemblée générale ordinaire ordre du jour	4
Rapport de gestion	5
Rapport spécial établi en application de l'article L.225-197-4 du Code de commerce	19
Rapport du président du conseil d'administration (art. 225-37 du Code de commerce)	20
Bilan	26
Compte de résultat	30
Annexe	31
Tableau des filiales et participations	46
Résultats des cinq derniers exercices	48
Rapport général des commissaires aux comptes	49
Rapport des commissaires aux comptes (art. 225-235 du Code de commerce)	51
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	53
Bilan consolidé	60
Compte de résultat consolidé	62
Annexe aux comptes consolidés	65
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	108
Résolutions	110

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Barry S. STERNLICHT

Président du Conseil d'Administration

Richard R. GOMEL

Vice-Président du Conseil d'Administration

Bernard ATTALI

Michael BOROIAN

Jeffrey G. DISHNER

Georges DUVERNEY

Dominique HERIARD-DUBREUIL

Ellis F. RINALDI

Hamilton SOUTH

Jérôme C. SILVEY

Russell D. STERNLICHT

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général

Hervé MARTIN

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires

KPMG SA

Gérard POMMIER

Suppléants

Jean-Pierre POLETTI

Cabinet BUGEAUD POMMIER & Associés

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2008

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport Général des Commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Quitus aux administrateurs de leur gestion,
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2007,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L-225-38 et suivants du Code de commerce et approbation, s'il y a lieu, desdites conventions,
- Affectation du résultat dudit exercice,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Non renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Fixation du montant global des jetons de présence.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 10 JUIN 2008

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous tenir informés de notre gestion au cours de l'année écoulée, soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le renouvellement de Monsieur Barry S. Sternlicht en qualité d'administrateur, ainsi que la fixation du montant global des jetons de présences.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

L'année 2007 se caractérise par une grande volatilité des marchés financiers et une détérioration des principales monnaies (yen et dollar) par rapport à l'euro qui ont pesé sur les performances commerciales et financières de Baccarat au second semestre.

L'exercice a également vu se résoudre le litige avec les Fondations de Chambrun et Cognacq Jay, actionnaires de la société dont les titres ont été rachetés en juin par la Société du Louvre qui a ainsi porté sa participation dans Baccarat de 51,5% à 85,6%.

Enfin, comme annoncé, les premières étapes du plan stratégique ont été mises en œuvre avec notamment le renforcement au second semestre des équipes de management. C'est ainsi que le 9 janvier 2008, Monsieur Hervé Martin, qui a rejoint la société début septembre, a été nommé par le conseil d'administration directeur général de la société en remplacement de Monsieur Marc Leclerc.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

L'activité et les résultats consolidés ont évolué de la façon suivante :

(en milliers d'€uros)

GROUPE BACCARAT	2007	2006	Variation en %
Chiffre d'affaires	142 777	137 922	+3,5%
Résultat opérationnel courant	6 898	9 376	-26,4%
Résultat net consolidé	4 130	8 027	-48,5%
Capitaux propres part du groupe	58 481	54 890	+6,5%

Le chiffre d'affaires consolidé de Baccarat a enregistré une progression de 3,5% en données publiées et de 8,6% à taux de changes constants.

Les principaux marchés de Baccarat ont participé à cette croissance. Ainsi, la filiale Baccarat Pacific au Japon a progressé de 2,7% en yens, l'activité aux Etats-Unis a continué de croître de 5,6% en dollars tandis que l'Europe progresse de 7,7%.

Les charges d'exploitation, en augmentation de 5,7%, incluent les premières dépenses liées à la mise en place du plan stratégique, en termes de renforcement des structures ainsi que l'accroissement des moyens de communication aux Etats-Unis. De ce fait, le résultat opérationnel courant, à 6,9 M€, recule de 26% par rapport à son niveau de 2006.

Le résultat net consolidé s'établit à 4,1 M€ à rapprocher de 8 M€ en 2006 (et de 4,7 M€ en 2006 hors vente du siège parisien).

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES FILIALES

Asie

Le chiffre d'affaires de la filiale japonaise Baccarat Pacific a progressé de 6,6% atteignant 6,653 milliards de yens, contre 6,241 milliards de yens en 2006. Le résultat net se traduit par un bénéfice de 612 millions de yens à comparer à un bénéfice de 302,6 millions de yens pour l'exercice précédent.

La filiale Baccarat Pacific Singapour a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 millions de dollars singapouriens, contre 1 million dollars singapouriens en 2006, soit une progression de 78,4%, et son résultat net se traduit par un bénéfice de 480 000 dollars singapouriens, à comparer à un bénéfice de 38 000 dollars singapouriens au titre de l'exercice précédent.

La société Baccarat Pacific Limited, qui a exploité une boutique à Pékin jusqu'en septembre 2007, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,4 million de HK\$ contre 3,0 millions de HK\$ en 2006, et son résultat net se traduit par une perte de 1,1 million de HK\$ à rapprocher d'une perte de 193 000 HK\$ pour l'exercice précédent.

États Unis d'Amérique

Le chiffre d'affaires de la société Baccarat Inc. s'élève à 33,837 millions de US\$ à comparer à 31,921 millions de US\$ en 2006 soit une progression de 6%. Le résultat d'exploitation se traduit par une perte de 1,303 million de US\$ en 2007, contre une perte de 671 000 \$ en 2006. Le résultat net se traduit par une perte de 1,561 million US\$, contre une perte de 1,945 million US\$ l'exercice précédent.

Baccarat Real Estate, filiale immobilière détenue à 49% par Baccarat, a enregistré un montant de loyers de 1 149 000 US\$, contre 970 000 US\$ l'exercice précédent. Son bénéfice s'élève à 533 000 US\$ contre 357 000 US\$ au 31 décembre 2006.

Baccarat Americas, filiale détenue à hauteur de 51% par Baccarat a enregistré un revenu, constitué de commissions, de 514 000 US\$, contre 583 000 US\$ en 2006. Son résultat net se traduit par une perte de 162 000 US\$ contre une perte de 77 000 US\$ pour l'exercice précédent.

Europe

Les filiales qui gèrent les boutiques en propre dans les principales capitales européennes ont vu leur chiffre d'affaires reculer de 4%.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS SOCIAUX

Le chiffre d'affaires s'établit à 96 611 628 € au 31 décembre 2007 à comparer à 89 551 986 € pour la même période de l'exercice précédent, soit une progression de 7,9%. Le montant des produits d'exploitation s'élève à 104 043 584 € contre 94 833 118 € en 2006. Les charges d'exploitation passent de 91 267 308 € en 2006 à 102 997 435 € pour 2007.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation s'élève à 1 046 149 € contre 3 565 811 € pour l'exercice précédent. Le résultat net social se traduit par un bénéfice de 3 325 335 € à rapprocher d'un bénéfice de 5 173 141 € au 31 décembre 2006, qui prend en compte un résultat financier positif de 1 940 740 € en 2007, à comparer à un résultat financier négatif de 1 026 458 € en 2006, ainsi qu'un résultat exceptionnel positif de 469 191 € contre un résultat exceptionnel positif de 6 671 591 € à fin décembre 2006.

Pour l'exercice 2007, il ne sera pas versé au personnel d'intéressement (contre 443 036 € au titre de l'exercice 2006) ni de participation des salariés aux résultats de l'entreprise (contre 1 072 543 € au titre de l'exercice 2006).

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, les comptes prennent en charge une somme de 20 400 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, telles que visées à l'article 39-4 dudit Code.

PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice :

qui s'élève à :	3 325 334,56 €
auquel il y a lieu d'ajouter le report à nouveau :	7 497 324,52 €
ce qui donne un bénéfice à affecter de :	<u>10 822 659,08 €</u>

au poste «report à nouveau» qui sera ainsi porté d'un montant de 7 497 324,52 € à un montant de 10 822 659,08 €.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

b) Autre proposition

- Nous vous proposons :
 - de donner au conseil d'administration quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé,
 - de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Barry S. Sternlicht, dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, pour une nouvelle période de six années, laquelle prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
 - de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Georges Duverney dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente assemblée,
 - de fixer à 75 000 € le montant global des jetons de présence à allouer au conseil d'administration.

INFORMATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, il est rappelé qu'au 31 décembre 2007, la société du Louvre détient plus des deux tiers du capital et des droits de vote de votre société.

En application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que la proportion du capital détenue par les salariés est inférieure à 3% du capital social.

INFORMATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail, tant par la société Baccarat que par des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ; sont également mentionnées les rémunérations perçues dans la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

- Monsieur Barry S. Sternlicht, président du conseil d'administration
 - Néant

- Monsieur Hervé Martin, directeur général (non administrateur) (depuis le 9 janvier 2008)
 - Rémunération brute versée par la société contrôlante
 - au titre de son contrat de travail :136 669 €
 - Soit un revenu net de 57 041 € après prélèvement de 79 268 € correspondant aux retenues au titre de la CSG, CRDS et à l'impôt sur le revenu.
 - En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, et sauf faute grave ou lourde, une indemnité lui serait versée représentant 6 mois du salaire de base des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la société.

- Monsieur Marc Leclerc, directeur général (non administrateur) (jusqu'au 9 janvier 2008)
 - Rémunération brute versée par la société contrôlante
 - au titre de son contrat de travail :356 329 €
 - dont part variable au titre de l'exercice 2006* :114 600 €
 - (se décomposant en bonus de 105 615 € + prime d'expatriation de 8 985 €)*
 - Soit un revenu net de 149 658 € après prélèvement de 206 671 € correspondant aux retenues au titre de la CSG, CRDS et à l'impôt sur le revenu.
 - En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, une indemnité lui serait versée représentant 15 mois de salaire (un mois étant égal au douzième de la rémunération brute des 12 mois précédant la rupture), cet engagement ayant été maintenu depuis l'entrée de Marc Leclerc chez Baccarat en 1995, lors du transfert du contrat de travail sur les sociétés contrôlantes et sa nomination en qualité de directeur général. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la société.

- Monsieur Richard R. Gomel, administrateur et vice-président du conseil d'administration
 - Néant

- Monsieur Bernard Attali, administrateur
 - Néant

- Monsieur Michael Boroian, administrateur
 - Néant

- Monsieur Jeffrey G. Dishner, administrateur
 - Néant

- Monsieur Georges Duverney, administrateur
 - Néant

- Madame Dominique Hériard-Dubreuil, administrateur
 - Néant

- Monsieur Ellis F. Rinaldi, administrateur
 - Néant

- Monsieur Jérôme C. Silvey, administrateur
 - Néant

- Monsieur Hamilton South, administrateur
 - Néant

- Monsieur Russell D. Sternlicht, administrateur
 - Néant

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al. 4 du Code de commerce, les mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice écoulé, sont les suivants :

Monsieur Barry Sternlicht, président du conseil d'administration

- Starwood Capital Group - Chairman & CEO
- Société du Louvre - Président du comité de surveillance
- Baccarat - Président du conseil d'administration
- Groupe du Louvre - Président du comité de surveillance
- Brown University - Trustee
- The Estée Lauder Companies - Director
- JP Morgan Chase - Member of National Advisory Board
- Eurohypo Bank - Member of Advisory Board
- Juvenile Diabetes Research Foundation's National Leadership Advocacy Program - Member of the Board
- Kids in Crisis - Member
- The Harvard Club - Member of the Board
- Business Committee for the Arts - Member of the Board
- Center for Christian-Jewish Understanding - Member of the Board
- Committee to Encourage Corporate Philanthropy - Member
- Presidential Tourism & Travel Advisory Board - Member
- World Travel & Tourism Council - Member
- Urban Land Institute - Member

Monsieur Richard R. Gomel, vice-président du conseil d'administration et administrateur

- Starwood Capital Group - Managing Director
- Groupe du Louvre - Membre du comité de surveillance
- Société du Louvre - Président
- Baccarat - Administrateur - Vice-Président
- Louvre Hôtels - Président
- Société Hôtelière Martinez Concorde - Président
- A. Hôtel - Président
- L. Hôtel - Président
- S. Hôtel - Président
- Société Française d'Investissements d'Hôtels et de Casinos - Président

- Société Hôtelière du Palais de la Méditerranée - Président
- Société du Casino du Palais - Représentant permanent de Société Française de la Méditerranée d'Investissements d'Hôtels et de Casinos, administrateur
- Concorde - Président
- Star Eco - Président
- LV Hôtel - Président
- C. Hôtel - Président
- Société de la Tour La Fayette - Président
- Star GT Holdco IV - Président
- Concorde Hotel International Co., Ltd - Director

Monsieur Bernard Attali, administrateur

- Texas Pacific Group - Country advisor France
- Air Canada - Administrateur
- Baccarat - Administrateur
- Detroyat SA - Administrateur
- Acroplan - Administrateur
- ACE - Administrateur
- Jazz - Administrateur

Monsieur Michael Boroian, administrateur

- Baccarat - Administrateur
- Sterling Executive Search - Managing Partner & Gérant
- Sterling Consulting - Gérant
- Sterling Designer Projects - Gérant
- French American Foundation - Membre du conseil de surveillance

Monsieur Jeffrey G. Dishner, administrateur

- Starwood Capital Group - Senior Managing Director & COO
- Société du Louvre - Membre du comité de surveillance
- Baccarat - Administrateur
- Groupe du Louvre - Président et membre du comité de surveillance
- Star SDL Investment Co SARL - Gérant
- Baccarat Inc. - Director
- Baccarat Real Estate - Director

Monsieur Georges Duverney, administrateur

- Baccarat Administrateur

Madame Dominique Hériard-Dubreuil, administrateur

- Baccarat - Administrateur
- Rémy Cointreau SA - Président du conseil d'administration
- Andromède SAS - Directeur Général
- Vinexpo Overseas SAS - Président du conseil d'administration
- Orpar SA - Administrateur
- Vinexpo SAS - Administrateur
- Stora Enso Oyj - Director
- Unipol B.V. - Director
- Remy Concord Ltd - Director
- Remy Pacifique Limited - Director
- Remy Cointreau Amérique Inc. - Chairman
- Rémy Cointreau Nederland Holding NV - Supervisory Director
- E. Rémy Martin & C° SAS - Président

Monsieur Elis F. Rinaldi, administrateur

- Starwood Capital Group - Executive Vice President & Co-General Counsel
- Rinaldi, Finkelstein & Franklin, L.L.C - Principal, Managing Member
- Baccarat - Administrateur
- Groupe du Louvre - Directeur général
- Star SDL Investment Co SARL - Gérant

Monsieur Jérôme C. Silvey, administrateur

- Starwood Capital Group - Executive Vice President & CFO
- Société du Louvre - Membre du comité de surveillance
- Baccarat - Administrateur
- Groupe du Louvre - Directeur général
- Star SDL Investment Co SARL - Gérant

Monsieur Hamilton South, administrateur

- HL Group - Fondateur et Président
- Polo Ralph Lauren - Président en charge du marketing
- Baccarat - Administrateur

- Vanity Fair - Rédacteur en chef
- Giorgio Armania Spa - Directeur des relations publiques

M Russell D. Sternlicht, administrateur

- Société du Louvre - Directeur Général
- Baccarat - Administrateur
- Groupe du Louvre - Directeur Général
- Baccarat Pacific Ltd - Director - Chairman
- Baccarat (Singapore) Pte Ltd - Director
- Baccarat Inc. - Director
- Baccarat Real Estate - Director - Chairman

Monsieur Marc Leclerc, directeur général (non administrateur) (jusqu'au 9 janvier 2008)

- Baccarat - Directeur Général (non administrateur)
- Baccarat Inc - Director
- Etablissement Damon & Delente - Représentant Permanent de Baccarat (administrateur)
- Baccarat Americas - Director - Chairman
- Baccarat Pacific Ltd - Director
- Baccarat Pacific KK - Director
- Baccarat (Singapore) Pte Ltd - Director
- Bac Benelux - Président
- Baccarat Kristall GmbH - Gérant
- Baccarat U.K. Ltd - Director - Chairman
- Baccarat España S.L - Administrateur Délégué
- Baccarat Italie SRL - Administrateur Unique

Monsieur Hervé Martin, directeur général (non administrateur) (depuis le 9 janvier 2008)

- Salvatore Ferragamo - General Manager - Product

INFORMATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES D'ORDRE SOCIAL

Vous est communiqué, conformément aux dispositions de l'article 148-2 du décret du 23 mars 1967, un ensemble d'informations sociales diverses pour la compréhension desquelles il faut noter que d'une part l'établissement «Paris» est constitué tant des locaux parisiens, 11 place des Etats-Unis - 75116- Paris que des établissements secondaires qui sont au nombre de huit et qui se rapportent aux boutiques de Baccarat, Bordeaux, Lille, Nancy, Strasbourg, Toulouse, Paris Rue de la Paix et Paris Hôtel Concorde Lafayette ; d'autre part, que la manufacture désigne l'établissement de production sis sur la commune de Baccarat en Meurthe-et-Moselle.

Effectif total de la Société mère : au 31 décembre 2007, la société a un effectif total de 859 personnes inscrites, réparties comme suit :

Manufacture	736
Paris	123
TOTAL	859

Embauches au cours de l'exercice : le nombre et la nature des embauches réalisées par la société ainsi que leur répartition sont :

	C.D.D.	C.D.I.	TOTAL
Manufacture	63	28	91
Paris	4	20	24
TOTAL	67	48	115

Départs au cours de l'exercice : la société a enregistré trois types de départs :

	Démissions	Licenciements	Autres *	TOTAL
Manufacture	6	5	37	48
Paris	7	2	11	20
TOTAL	13	7	48	68

* : décès, fin de contrat, ...

Heures supplémentaires : il a été effectué le nombre suivant d'heures supplémentaires durant l'année 2007.

En nombre d'heures :

Manufacture	28 054
Paris	1 556
TOTAL	29 610

Main d'œuvre extérieure en milliers d'€/an :

	Intérim	Personnel détaché
Manufacture	2 988	-
Paris	824	-
TOTAL	3 812	-

En 2007, l'emploi de travailleurs intérimaires représente une charge financière de 3 812 000 €. Cette somme représente environ 14,25 % de la masse salariale non chargée de la société mère.

Absentéisme :

Répartition en heures

	Absences justifiées/ injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	1 686	38 817	2 800	17 806	61 109
Paris	741	4 946	2 331	175	8 193
TOTAL	2 427	43 763	5 131	17 981	69 302

Sur un total de 1 440 243 heures théoriques, les différents types d'absence représentent les pourcentages suivants des heures travaillées :

	Absences justifiées/ injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	0,13%	3,13%	0,23%	1,43%	4,92%
Paris	0,37%	2,47%	1,17%	0,09%	4,10%
TOTAL	0,16%	3,04%	0,35%	1,25%	4,81%

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs : l'année 2007, a vu aboutir les accords suivants :

- Accord et 2 avenants suppléance grosse pièces,
- Accord suppléance verres taillés,
- Accord et 2 avenants suppléance polissage acide,
- Négociation annuelle obligatoire 2007,
- Accord d'intéressement 2008 à 2010,
- Accord suppléance Louis XIII.

Conditions d'hygiène et de sécurité : l'année 2007 a été marquée par des taux de fréquence et de gravité en légère augmentation et par l'initialisation d'une démarche d'amélioration du présentisme.

Formation : la société a dépensé en 2007, au titre de la formation, en pourcentage de la masse salariale :

Manufacture	3,38%
Paris	1,53%
TOTAL	3,02%

Emploi et Insertion des travailleurs handicapés : le nombre de travailleurs handicapés s'établit comme suit :

	Norme légale 6 %	Nombre de travailleurs handicapés
Manufacture	44	37
Paris	4	1
TOTAL	48	38

Œuvres sociales : représentent en milliers d'euros :

	Budget de fonctionnement 0,20 %	Budget œuvres sociales
TOTAL	41,7	223

Sous-traitance : se rapportant uniquement à la manufacture exprimée en milliers d'euro :

Divers	2 710
Cristal	2 506
TOTAL	5 216

INFORMATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Enfin et en application des dispositions des articles L 225-102-1 du Code de commerce et D 148-3 du décret du 23 mars 1967, vous sont communiquées les informations suivantes, d'ordre environnemental :

Consommation de ressource en eau, matières premières et énergie :

Consommation d'eau de source : 240 313 m³

Consommation d'eau de Meurthe 69 429 m³

TOTAL :.....309 742 m³

Consommation électrique : 16 831 386 Kwh

Consommation de gaz : 85 106 515 Kwh

Rejets atmosphériques :

Rejets de CO² (combustion + procédé)15 911 T/an

Rejets de NO²55 T/an

Poussières totales (TPS)1 656 Kg/an

Plomb et ses composés1 021 Kg/an

Acide cyanhydrique (HCN)inférieur au seuil de détection

Fluorure d'hydrogène (HF)1 170 Kg/an

Capacité des installations disponibles pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique :

Traitement des effluents aqueux avant rejet final de 1000 à 2000 m³/jour
(décantation et filtres à sable)

Filtration des rejets atmosphériques des fours / - 26 000 Nm³/heure

Lavage des rejets atmosphériques de polissage acide+ / - 25 000 Nm³/heure

Lavage des rejets atmosphériques de l'atelier dorure - nickelage+ / - 10 000 Nm³/heure

Station de neutralisation des acidesentre 80 et 100m³/jour

Quotas de gaz à effets de serre

En application de la directive européenne 2003/87, BACCARAT est depuis le début de l'année 2005 soumis à des quotas d'émissions de CO₂.

BACCARAT s'est vu alloué des quotas pour 14 092 tonnes de rejets de CO₂ pour chacune des 5 années de la période 2008-2012.

Dans le cadre du budget 2008, nos estimations en rejets de CO₂ s'élèvent à 15 350 tonnes pour 2008. Nous serions dans cette situation déficitaire de 1 438 tonnes qu'il nous faudrait racheter sur le marché.

Arrêté préfectoral de mise en demeure N° 2008.122 du 22/02/08

La préfecture de Meurthe et Moselle a signé le 22/02/08 un arrêté de mise en demeure demandant à BACCARAT de se mettre en conformité vis-à-vis de l'arrêté ministériel du 12 mars 2003 relatif à l'industrie du verre et de la fibre minéral dit «arrêté verrier» en ce qui concerne les émissions de nos fours à pot et de notre atelier de composition de cristal clair. Cette mise en conformité doit être réalisée pour le 31 décembre 2008.

Les investissements relatifs à cette mise en conformité avaient été inscrits au plan d'investissement du budget 2008 et seront lancés dans le courant du premier semestre 2008.

La mise en conformité en ce qui concerne les émissions de nos fours à pots doit être effective pour le 31 décembre 2008 comme demandé dans l'arrêté de mise en demeure.

En revanche, et comme cela a été signalé à la Préfecture, la reconstruction de notre atelier de composition de cristal clair ne se terminera qu'à la fin du premier semestre 2009 compte tenu des délais incompressibles de nos fournisseurs.

Règlement européen REACH N° 1907/2006

Le règlement REACH (Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals) est entré en vigueur le 01/06/07 après sa publication au Journal Officiel de l'Union Européenne le 29/05/07.

Ce règlement a pour objectif d'assurer un niveau élevé de protection de la santé et de l'environnement. Dans le cadre de ce règlement, c'est à chaque fabricant ou importateur de substances chimiques de démontrer l'absence d'effet sur la santé ou l'environnement des substances en fonction de l'utilisation qui en est faite par leur client.

Par ailleurs, les substances les plus préoccupantes pour la santé ou l'environnement devront à terme être substituées par des substances moins nocives.

BACCARAT est donc fortement concerné par ce nouveau règlement avec notamment le risque d'une rupture de notre chaîne d'approvisionnement si un de nos fournisseurs n'a pas les moyens de se conformer au règlement REACH et avec le risque de se voir interdire l'utilisation de certaines substances chimiques.

Afin de bien mesurer tous ces risques et afin de construire le plan d'action nécessaire, un chef de projet REACH a été nommé à la Manufacture de BACCARAT.

Etude de dispersion du plomb atmosphérique

Dans le cadre d'une étude nationale et à la demande de la DRIRE, plusieurs études sur la dispersion du plomb atmosphérique ont été lancées depuis 2006 afin de mesurer les retombées dans l'agglomération de BACCARAT au niveau des sols et des cultures.

Ces études ont été complétées en 2007 par des mesures de plomb dans l'atmosphère faites par AIRLOR (association agréée par l'Etat pour la surveillance de la qualité de l'air en Lorraine).

Une réunion doit être organisée dans le courant du premier semestre 2008 à l'initiative de la CRAM avec la DRIRE et BACCARAT, dans le but d'analyser tous ces résultats et de décider de la suite éventuelle à donner.

PERSPECTIVES

L'année 2008 s'engage avec des éléments d'incertitude accrus : ralentissement notable des économies, en particulier américaine, dérive accentuée du Dollar US par rapport à l'Euro, retour d'une certaine inflation et morosité de la demande sur les marchés matures du luxe.

Les marchés nouveaux ou émergents restent les zones de potentiel de croissance pour Baccarat et la marque cherchera à se renforcer vis-à-vis de ces clientèles : ouverture d'une Maison Baccarat à Moscou en février, nouvelle boutique à Pékin en mars.

Malgré ce contexte délicat, Baccarat veut poursuivre et accentuer son repositionnement en marque de luxe style de vie. En 2008 la marque prévoit d'investir plus encore sur son développement à long terme aussi bien en ressources marketing et créatives que sur ses moyens de production. L'exercice 2008 sera de ce fait une année de mise en œuvre de plans de développement qui pèseront sur les résultats à court terme mais assureront la croissance et la rentabilité à long terme.

Le conseil s'associe au président et à la direction générale pour féliciter l'ensemble du personnel des sociétés du groupe Baccarat pour la qualité des résultats 2007 et les efforts accomplis tout au long de l'année.

Nous vous remercions, si ce qui précède reçoit votre agrément, de bien vouloir approuver les résolutions soumises à votre vote.

Le conseil d'administration

RAPPORT SPÉCIAL

établi en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce

Il est rappelé ci-dessous les délégations de compétence consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2007 :

- Délégation de compétence à l'effet de consentir des options de souscription ou des options d'achat d'actions de la société, le nombre total des options à consentir ne pouvant donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur à six pour cent (6 %) du capital social, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée générale.
- Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société, le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pouvant conduire à une augmentation du capital social qui aurait pour effet de dépasser trois pour cent (3 %) du capital social, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée générale.

Il est précisé qu'aucune utilisation n'a été faite par le conseil d'administration des délégations ci-dessus.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'article 225-37 du Code de commerce

Conformément aux dispositions à l'article L. 225-37 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

I. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Baccarat est composé de :

- Barry S. STERNLICHT, président
- Richard R. GOMEL, vice président
- Bernard ATTALI
- Michael BOROIAN
- Jeffrey G. DISHNER
- Georges DUVERNEY
- Dominique HERIARD DUBREUIL
- Ellis F. RINALDI
- Jérôme C. SILVEY
- Hamilton SOUTH
- Russell STERNLICHT

Le conseil d'administration de Baccarat du 24 septembre 2002 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le conseil d'administration du 27 septembre 2005 a décidé de nommer Monsieur Barry Sternlicht en qualité de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale des actionnaires et Monsieur Marc Leclerc a été confirmé en qualité de directeur général pour la durée des fonctions du président du conseil d'administration. Le conseil d'administration du 17 novembre 2006 a décidé de nommer Monsieur

Richard R. Gomel en qualité de vice-président du conseil d'administration et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur qui ne pourra, en tout état de cause, excéder la durée des fonctions du président du conseil d'administration en exercice. Le conseil d'administration du 9 janvier 2008 a décidé de nommer Monsieur Hervé Martin en qualité de directeur général en remplacement de Monsieur Marc Leclerc.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le conseil d'administration, au cours de sa séance du 9 janvier 2008, a apporté les limitations suivantes aux pouvoirs du directeur général : les opérations et engagements ci-après définis requièrent une autorisation préalable du conseil d'administration :

- toute prise de participation ou acquisition d'intérêt dans toute société, groupement ou entité quelconque, toute création de «joint-venture» et de filiale, toute opération d'investissement ou de désinvestissement, acquisition ou cession d'actifs, immeubles, droits immobiliers ou biens assimilés, fonds de commerce, participations, titres, créances ou valeurs mobilières, (à l'exception de valeurs mobilières de placement de trésorerie) pour un montant supérieur à 1 000 000 € par opération,
- la cession ou l'octroi de toute licence sur toute marque, enseigne, nom commercial, brevet ou de tout autre actif incorporel ou droit de propriété intellectuelle utilisé dans le cadre des activités de la société et présentant un intérêt stratégique pour cette dernière, à l'exclusion de tout contrat de distribution (notamment pour l'exploitation de points de vente ou de boutiques à l'enseigne «BACCARAT») conclu à des conditions habituelles dans le cadre des activités courantes de la société,
- toute opération ou transaction susceptible de constituer une opération de diversification ou de modifier le périmètre des activités de la société (à l'exception de la commercialisation des nouvelles gammes de produits incorporant du cristal),
- la conclusion de tous emprunts ou prêts, y compris lignes de crédit et opérations de crédit-bail auprès de banques et d'établissements de crédit pour un montant supérieur à 750 000 € par opération,
- la signature de tout contrat ou la souscription de tout engagement obligeant la société pour un montant unitaire ou annuel cumulé supérieur à 1 000 000 €,
- toute cession ou acquisition de tous immeubles, droits immobiliers ou bien assimilés, pour un montant supérieur à 300 000 €.

Le conseil d'administration ne comporte aucun administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Lorsque le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante quatorze ans révolus excède à la clôture d'un exercice social le tiers du nombre total des administrateurs, le mandat du ou des administrateurs les plus âgés vient alors à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice, et son ou ses éventuels renouvellements interviennent alors pour une durée d'une année, s'entendant de la durée s'écoulant entre deux assemblées générales annuelles.

Le conseil d'administration de Baccarat, accueille trois membres indépendants : Messieurs Bernard Attali, Michael Boroian et Hamilton South.

Chaque administrateur doit détenir au moins 90 actions de la société.

1.2. ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1. Règlement intérieur du conseil d'administration :

Le conseil d'administration du 26 février 2003 a adopté à l'unanimité le règlement intérieur du conseil d'administration, ayant notamment pour objet de prévoir les règles de fonctionnement de celui-ci. Le règlement intérieur a été modifié par le conseil d'administration du 6 avril 2006 afin de tenir compte, d'une part, du changement d'actionnaire au niveau de la société et de la nouvelle composition du conseil d'administration depuis le 27 septembre 2005 et, d'autre part de le mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en ce qui concerne la participation des administrateurs aux réunions du conseil d'administration par visioconférence.

1.2.2. Rémunération des mandataires sociaux :

Ces informations sont données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

1.2.3. Fonctionnement du conseil d'administration :

Les participants au conseil d'administration sont convoqués par le président une dizaine de jours avant la réunion, les statuts ne prévoyant pas d'obligation en ce sens. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion et est accompagnée du projet de procès verbal de la précédente séance du conseil, ainsi que d'une procuration et d'une fiche de présence, afin que le quorum puisse être déterminé quelques jours avant la réunion. Un dossier complet est remis au début de chaque séance à chaque participant, à titre confidentiel ; il peut être conservé. Il comprend, outre les documents légaux, les choix stratégiques, les objectifs, les plans d'action ainsi que le détail des réalisations et des perspectives. Les administrateurs absents reçoivent également le dossier qui leur est adressé dans les jours qui suivent. Les réunions durent, sauf exception, de 2 heures à 3 heures.

Les représentants des salariés sont convoqués à chaque réunion du conseil ; les commissaires aux comptes sont convoqués à chaque réunion de conseil procédant à un arrêté de comptes (semestriels ou annuels).

En 2007, le conseil d'administration de Baccarat s'est réuni 6 fois :

- le 25 janvier, avec un taux de présence de 100 %, 2 administrateurs ayant participé par moyens de visioconférence,
- le 5 mars, avec un taux de présence de 85 %,
- le 27 avril, avec un taux de présence de 100 %, 5 administrateurs ayant participé par moyens de visioconférence,
- le 21 juin, avec un taux de présence de 91 %,
- le 25 juin, pour partie par voie de conférence téléphonique, avec un taux de présence de 82 %,
- et le 18 octobre avec un taux de présence de 73%.

1.2.4. **Comités spécialisés :**

Le conseil d'administration a mis en place, au cours de sa réunion du 27 avril 2007, les comités suivants :

1.2.4.1. Comité des comptes

Le comité des comptes, constitué de Messieurs Bernard Attali, Jerome Silvey et Russell Sternlicht a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la société, de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires. Pour exercer sa mission, le comité bénéficiera du concours des services de la direction financière et de la direction générale de la société.

Le comité des comptes a pour mission :

- l'examen des documents comptables et financiers : et notamment examen des comptes sociaux, consolidés, annuels et semestriels tels qu'arrêtés par le conseil d'administration,
- le contrôle externe de la société : examen des propositions de nomination et de rémunération des commissaires aux comptes, examen de leurs missions et recommandations, contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des commissaires aux comptes,
- contrôle interne de la société : examen avec les responsables du groupe des objectifs et des plans d'intervention et d'actions dans le domaine des contrôles internes ainsi que de la fiabilité des systèmes et procédures d'établissement des comptes, examen des méthodes et des procédures de reporting.

Le comité des comptes, après s'être réuni avec les commissaires aux comptes, rend compte au conseil d'administration de ses travaux, exprime tout avis ou toute suggestion qui lui semblent opportuns et porte à sa connaissance tous les points qui lui paraissent soulever une difficulté ou appeler une décision du conseil dans ce domaine.

1.2.4.2. Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations, constitué de Madame Dominique Hériard-Dubreuil et de Messieurs Michael Boroian et Russell Sternlicht a pour mission essentielle de statuer sur les rémunérations des mandataires sociaux et des cadres supérieurs de la société membres du comité de direction.

II. ENVIRONNEMENT ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE INTERNE

2.1.1. Objectifs du contrôle interne :

Le contrôle interne est un ensemble de dispositions mises en place par le management de l'entreprise afin de s'assurer que la stratégie est correctement mise en œuvre et de maîtriser l'activité, dans le cadre des objectifs suivants :

- optimisation de l'utilisation des ressources,
- qualité et fiabilité des informations financières et de gestion,
- respect des politiques du Groupe et conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- optimisation du fonctionnement des activités opérationnelles,
- optimisation et protection des actifs.

2.1.2. Référentiel retenu :

Baccarat adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international «COSO» qui se compose des principaux éléments suivants, interdépendants :

- l'environnement de contrôle,
- l'évaluation des risques internes,
- les activités de contrôle,
- l'information et la communication,
- le pilotage.

L'environnement de contrôle interne est fondé sur les éléments suivants :

- intégrité et éthique des acteurs de l'entreprise et notamment de ses dirigeants,
- politique de gestion des compétences et des ressources humaines,
- philosophie et style de management,
- structure et organisation des activités,
- délégation de pouvoirs et de responsabilité.

L'entreprise définit les *activités de contrôle* qui consistent en des actions telles qu'approuver, autoriser, vérifier, rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, la sécurité des actifs ou la séparation des fonctions. L'entreprise doit également disposer de méthodes permettant d'identifier et de maîtriser les risques internes spécifiques.

2.1.3. Périmètre d'application :

L'occurrence de risques internes majeurs dans les filiales de Baccarat qui sont des filiales de distribution est apparue comme faible. L'entreprise contrôle ses filiales en s'appuyant sur les compétences managériales locales, le reporting opérationnel et financier produit mensuellement par les principales entités et les contrôles effectués par la direction de l'entreprise et les commissaires aux comptes.

2.2. ORGANISATION ET ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

2.2.1. Évolution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

Baccarat, qui ne possède pas de service directement dédié à l'audit interne, a entamé dès 2003, suite à la publication de la Loi de Sécurité Financière le 1^{er} août, une démarche d'analyse de son niveau de contrôle interne en procédant à :

- la nomination d'un responsable «Loi de Sécurité Financière»,
- la réalisation d'une cartographie de premier niveau des processus et des éléments de contrôle des risques internes majeurs par entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels,
- la mise en évidence des points de contrôle clés,
- la revue et au recensement des procédures de contrôle existantes.

Les principaux responsables opérationnels et fonctionnels de Baccarat ont procédé à la revue de la cartographie des risques évaluée en 2003. Cette liste est régulièrement mise à jour. Le recensement des procédures de contrôle existantes a été poursuivi en 2006 et renforcé en 2007 avec pour objectif de garantir les principaux risques internes à l'entreprise.

2.2.2. Environnement du contrôle interne des activités :

L'entreprise s'est fixé comme objectif de renouveler chaque année une partie de sa gamme de produits. Ceci implique un progrès constant de son expertise dans les achats ou les opérations de sous-traitance et génère un renforcement constant du contrôle interne des procédures d'achat.

Les risques internes inhérents au processus de production, outre les éventuels accidents et maladies du travail, sont principalement des risques environnementaux pour lesquels l'entreprise se conforme à la réglementation en vigueur. Les contrôles effectués en cette matière sont décrits dans les comptes-rendus fournis aux organismes ministériels, et confirment la conformité des installations et des produits aux normes en vigueur. La société étudie régulièrement les mesures propres à éliminer les risques en matière de plomb et satisfait à toutes les législations locales.

La direction des ressources humaines contrôle les risques internes auxquels sont exposés les salariés. La société se préoccupe également, au travers d'une politique volontariste de formation et d'une école de formation en interne du maintien et du développement des compétences afin de garantir la qualité des produits fabriqués.

Il n'y a de risque de destruction totale des supports de sauvegarde, des serveurs et de l'outil de production qu'en cas de destruction quasi totale du site. La perte d'exploitation inhérente à l'éventuelle cessation d'activité est assurée par la police perte d'exploitation.

Le suivi des risques effectué courant 2007 n'a pas mis en évidence l'occurrence de nouveaux risques significatifs. Des dispositions ont été prises dans le but de :

- renforcer les opérations de sous-traitance pour l'activité bijoux,
- renforcer la sécurité des bâtiments existants.

2.2.3. Environnement de contrôle interne dans le cadre de l'information comptable et financière :

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part, par un ensemble d'organes, de règles, de procédures, de modes opératoires et de contrôles et, d'autre part, par une politique de gestion des compétences.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles locales, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du groupe Baccarat et dans l'établissement des états financiers locaux.

La procédure budgétaire et de reporting financier mensuel est un outil essentiel pour Baccarat quant au pilotage de ses opérations. Les problèmes éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités rapidement en cours d'année, ce qui contribue d'autant à la limitation des incertitudes au moment des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Les procédures de consolidation ont été construites de façon à ce que les différentes entités qui traitent les opérations financières produisent des informations homogènes dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'unicité des comptes et la cohérence de l'outil de publication financière (comptabilité et consolidation) est assurée par l'usage d'un mode opératoire de reporting qui établit les règles de constitution des éléments financiers.

2.3. CONVERSION AUX NORMES IAS/IFRS

En application des dispositions du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, Baccarat publie ses comptes consolidés selon les normes IAS/IFRS depuis le 30 juin 2005.

Un suivi régulier des normes IFRS conduit à identifier les divergences éventuelles avec les principes comptables mis en œuvre par le Groupe dans le cadre du règlement 99-02 et conduit aux mises à jour nécessaires.

Ces nouvelles normes ont également des conséquences sur les systèmes d'information avec l'utilisation d'un progiciel de consolidation adapté aux normes IFRS.

Les options retenues sont les suivantes :

- non application de la remise à zéro des écarts de conversion cumulés en devises étrangères à la date de transition aux normes IFRS et non reclassement en réserves consolidés des différences de conversion au 1^{er} janvier 2004,
- mise en œuvre des normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers par anticipation au 1^{er} janvier 2004,
- non application rétrospective de la norme sur les regroupements d'entreprise IFRS 3,
- non application rétrospective de l'IFRS 5 «Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées»,

- incorporation des coûts d'emprunts dans la valeur des actifs IAS 23,
- non réévaluation des actifs immobilisés, choix de la méthode du coût : valorisation au coût des actifs corporels et incorporels,
- application de la méthode rétrospective du corridor sur les engagements de retraite au 1^{er} janvier 2004,
- comptabilisation en produits constatés d'avance des subventions d'investissement,
- mise en œuvre de la norme IAS 17 sur les conventions de location-financement.

Le président du conseil d'administration

BILAN AU 31 D

(en millie

ACTIF	2007			2006
	MONTANT BRUT	AMORTISS. ET PROVISIONS	MONTANT NET	MONTANT NET
LICENCE, BREVETS _____	26		26	34
FONDS COMMERCIAL _____	1 691		1 691	1 692
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 615	1 495	120	253
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains _____	445		445	448
Constructions _____	8 928	5 482	3 446	2 379
Installations techniques, matériel et outillage industriels _____	41 545	26 080	15 465	10 358
Autres immobilisations corporelles _____	12 448	7 273	5 175	6 062
Immobilisations en cours _____	2 748		2 748	4 107
Avances et acomptes _____	209		209	188
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Créances rattachées à des participations _____	104		104	469
Autres titres immobilisés _____				
Prêts _____	4		4	9
Autres _____	359		359	553
Participations _____	21 868	10 520	11 348	13 088
TOTAL _____	91 990	50 850	41 140	39 640
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements _____	1 545	250	1 295	925
En-cours de production de biens _____	9 101	1 658	7 443	5 194
Produits intermédiaires et finis _____	19 319	1 983	17 336	15 079
Avances et acomptes versés sur commandes _____	883		883	469
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS _____	24 734	2 183	22 551	29 256
AUTRES CRÉANCES _____	5 757		5 757	4 354
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT _____				
DISPONIBILITÉS _____	1 862		1 862	308
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE _____	1 366		1 366	1 150
TOTAL _____	64 567	6 074	58 493	56 735
CHARGES A RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES _____				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF _____	229		229	352
TOTAL BILAN ACTIF _____	156 786	56 924	99 862	96 727

ÉCEMBRE 2007

(en milliers d'€uros)

PASSIF	2007	2006
CAPITAUX PROPRES		
Capital _____	15 920	15 920
Écarts de réévaluation _____	626	629
Réserve légale _____	1 740	1 481
Réserves statutaires _____	21 278	21 278
Autres réserves _____	2 590	2 590
Report à nouveau _____	7 497	2 583
Résultat de l'exercice _____	3 325	5 173
Subventions d'investissement _____	175	189
Provisions réglementées _____	2 137	2 153
TOTAL _____	55 288	51 996
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques _____	2 664	3 051
Provisions pour charges _____	5 444	5 763
TOTAL _____	8 108	8 814
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit _____	4 833	2 020
Emprunts et dettes financières divers _____	2 421	3 265
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS _____	1 040	1 566
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés _____	16 175	14 852
Dettes fiscales et sociales _____	9 716	13 138
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés _____	1 885	633
Autres dettes _____	194	334
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE _____	121	39
TOTAL _____	36 385	35 847
ÉCART DE CONVERSION PASSIF _____	81	70
TOTAL BILAN PASSIF _____	99 862	96 727

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliers d'euros)

	2007	2006
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires net _____	96 612	89 552
Production stockée _____	3 785	1 895
Production immobilisée _____	749	89
Subventions d'exploitation _____		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges _____	2 515	2 746
Autres produits _____	382	551
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION _____	104 043	94 833
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises _____	1 242	686
Achats de matières premières et autres approvisionnements _____	16 652	14 140
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) _____	-380	255
Autres achats et charges externes _____	39 537	32 254
Impôts, taxes et versements assimilés _____	2 684	2 730
Salaires et traitements _____	26 749	24 944
Charges sociales _____	11 573	10 634
Dotations aux amortissements sur immobilisations _____	3 793	3 853
Dotations aux provisions sur immobilisations _____	1	16
Dotations aux provisions sur actif circulant _____	483	347
Dotations aux provisions pour risques et charges _____	460	1 267
Autres charges _____	203	141
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION _____	102 997	91 267
RÉSULTAT D'EXPLOITATION _____	1 046	3 566
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation _____	2 962	2 002
Produits des autres valeurs mobilières & créances actif immobilisé _____		
Autres intérêts et produits assimilés _____	173	94
Reprises sur provisions et transferts de charges _____	1 671	428
Différences positives de change _____	1 657	1 450
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement _____	2	4
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS _____	6 465	3 978
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions _____	2 043	3 562
Intérêts et charges assimilés _____	1 378	349
Différences négatives de change _____	1 103	1 094
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES _____	4 524	5 005
RÉSULTAT FINANCIER _____	1 941	-1 027
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS _____	2 987	2 539
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion _____	19	18
Sur opérations en capital _____	510	7 410
Reprises sur provisions et transfert de charges _____	1 251	878
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS _____	1 780	8 306
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion _____	114	568
Sur opérations en capital _____	567	804
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions _____	630	262
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES _____	1 311	1 634
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL _____	469	6 672
Participation des salariés aux bénéfices _____		1 073
Impôt sur les bénéfices _____	131	2 965
BÉNÉFICE (PERTE) _____	3 325	5 173

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de BACCARAT établis au 31 décembre 2007. Elle comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat nécessaires pour que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société. Les éléments d'informations ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

NOTE 1

PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE

Les comptes annuels de BACCARAT ont été arrêtés par le conseil d'administration en conformité avec la loi du 30 avril 1983, le décret du 29 novembre 1983, l'arrêté du 27 avril 1982 et l'avis de conformité relatif au plan comptable professionnel des Cristalleries Verreries à la Main et Mixtes du 22 avril 1983. Les réévaluations légales constituent la seule dérogation au principe de la comptabilisation au coût historique.

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux.

1/1 RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations amortissables et non amortissables ont été réévaluées conformément aux dispositions légales de 1959 et de 1976.

Les réévaluations de 1976 ont été effectuées en prenant en considération les valeurs d'utilité.

En ce qui concerne les biens amortissables, les réévaluations ont été limitées aux montants résultant de l'application des indices. En ce qui concerne les biens non amortissables, elles ne portent que sur les terrains retenus pour leur valeur vénale.

La réserve de réévaluation des terrains totalise 626 000 € dont 424 000 € au titre de la réévaluation de 1976, le complément correspondant à celle de 1959.

1/2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste fonds de commerce comprend les acquisitions de droits au bail des boutiques en France. Ce poste n'est pas amorti mais fait l'objet le cas échéant d'une provision lorsque sa valeur au bilan est inférieure à l'évaluation faite à la clôture.

- Frais de recherche et de développement :

La politique de recherche et de développement de Baccarat se traduit par les incidences comptables suivantes :

- Il n'existe pas d'activité de recherche et de développement en tant que tel,
- La création et le développement de produits nouveaux sont généralement le fait de créateurs externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui passent en charges,
- Les frais de développement sont essentiellement constitués par la mise au point de process industriels qui font l'objet d'une inscription à l'actif sous forme d'immobilisation corporelle et amortie sur la durée de vie estimée du bien.

1/3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Baccarat applique dans sa politique d'investissement et d'activation des immobilisations, un découpage des immobilisations par composants conformément au règlement 2002-10 et 2004-06 du CRC.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

1/4 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les amortissements pratiqués sont calculés en fonction de la durée de vie économique des immobilisations. Seul l'amortissement linéaire est déduit du résultat courant, le différentiel est considéré comme dérogatoire.

Les principales durées d'amortissement sont :

Logiciels	_____	1 an
Constructions	_____	de 10 ans à 40 ans
Matériels industriels	_____	de 3 ans à 10 ans
Agencements et divers	_____	de 5 ans à 10 ans

1/5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont valorisés selon la méthode du coût historique.

A la clôture de l'exercice, ce coût est comparé à la valeur d'utilité des titres pour la société mère afin de déterminer s'il y a ou non lieu à dépréciation. Cette valeur d'utilité tient compte d'une valeur de revente escomptée pour un immeuble détenu par une filiale américaine.

Une provision est éventuellement constituée si la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est fondée notamment sur les capitaux propres, les perspectives de rentabilité et les plus-values latentes existant dans la société.

Cette provision est comptabilisée dans l'ordre suivant :

- provision pour implantation à l'étranger (le cas échéant)

Nous rappelons que le régime des provisions pour implantation à l'Etranger a été supprimé, ne subsistent que les provisions antérieurement constituées.

- provision pour dépréciation des titres de participation
- provision pour dépréciation du compte-courant
- et enfin une provision pour risques et charges pour insuffisance d'actif net.

1/6 STOCKS ET EN-COURS

- Les stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO («Premier entré premier sorti») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

- Les prix de revient des stocks de produits finis incluent outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût éventuel de sous activité est exclu du prix de revient.

- Les en cours de production sont évalués au prix de revient (cf. § stocks de produits finis) déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

1/7 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stocks. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de vente et de production durant les deux derniers exercices.

1/8 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CLIENTS

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque l'ancienneté de la créance est supérieure à 365 jours ou que le client a été remis au contentieux, une provision pour dépréciation est pratiquée pour 100% de la créance hors taxes, à l'exception des créances détenues sur les sociétés du groupe.

1/9 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Ce poste regroupe :

- les amortissements dérogatoires ;
- les provisions pour implantation à l'étranger.

1/10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges les plus significatives figurant au passif ont été déterminées selon les méthodes et critères suivants :

- Provision pour indemnités de départ en retraite :

L'intégralité des engagements est provisionnée pour un montant de 2 429 000 €.

Cette provision est présentée nette d'impôt.

Les calculs concernant Baccarat France ont été effectués par une société d'Assurance selon les hypothèses actuarielles suivantes :

- Départ :	Départ volontaire des salariés à l'âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale à taux plein (compris entre 60 et 65 ans selon la catégorie socioprofessionnelle et la date de naissance)..
- Mortalité :	INSEE 2003-2005 TV/TD
- Mobilité :	Table de rotation du personnel par âge
- Actualisation 2006.12:	5,25%
- Augmentation annuelle des salaires :	Inflation + 1,00 %
- Inflation long terme :	2%

Par ailleurs à compter du 1^{er} janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la clôture de l'exercice a été évaluée par actualisation au taux de 5%. Le montant de la provision au 31 décembre 2007 s'élève à 1 849 000 €.

- Provision pour actif net négatif :

se référer au § 1.5 du présent document.

- Provision pour marge sur clients Long Term Payment :

La marge réalisée sur les ventes effectuées sous condition suspensive fait l'objet de provision jusqu'à

réalisation de la condition. A la clôture, les créances correspondantes s'élevaient à 7 000 € HT.

- Provision pour échange des marchandises :

Cette provision concerne l'annulation de la marge issue d'une vente sans paiement avec pour contrepartie des biens ou des services.

1/11 DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Ce dispositif n'a pas fait l'objet de provision dans les comptes de Baccarat.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 décembre 2007 est de 41.225 Heures.

1/12 CRÉANCES ET DETTES EN DEVISES

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au cours du jour avec constatation éventuelle d'un écart de conversion dans les règles de droit commun à la clôture.

NOTE 2

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Néant

NOTE 3

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

3/1 IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

a) Immobilisations Incorporelles

(en milliers d'€uros)

	VALEUR BRUTE EN DÉBUT D'EXERCICE	VIREMENT DE POSTE A POSTE	AUGMENTA- TION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE EN FIN D'EXERCICE
Licence, Brevets _____	34		14	23	25
Droit au Bail _____	1 692				1 692
Logiciels, Concepts Boutiques _____	1 972	(180)	122	299	1 615
Total Immobilisations _____	3 698	(180)	136	322	3 332
Logiciels, Concepts Boutiques _____	1 719		75	299	1 495
Total Amortissements _____	1 719	0	75	299	1 495

Les Immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Les investissements de l'année s'élèvent à 136 000 € et concernent principalement l'acquisition de logiciel.

b) Immobilisations Corporelles

(en milliers d'€uros)

	VALEUR BRUTE EN DÉBUT D'EXERCICE	VIREMENT DE POSTE A POSTE	AUGMENTA- TION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE EN FIN D'EXERCICE
Terrains _____	448			3	445
Constructions _____	3 050	296	222	462	3 106
Agencement des constructions _____	4 652	137	1 230	197	5 822
Installations techniques, matériels et outillages _____	40 213	(612)	7 576	5 631	41 546
Autres immobilisations corporelles _____	12 302	179	544	577	12 448
Immobilisations corporelles en cours _____	4 107	(2 657)	1 297		2 747
Avances et acomptes _____	188	(186)	207		209
Total des Immobilisations _____	64 960	(2 843)	11 076	6 870	66 323
Constructions _____	2 223	296	38	363	2 194
Agencement des constructions _____	3 100	137	248	197	3 288
Installations techniques, matériels et outillages _____	29 855	(612)	2 048	5 211	26 080
Autres immobilisations corporelles _____	6 240	179	1 384	531	7 272
Total des Amortissements _____	41 418	0	3 718	6 302	38 834

Un inventaire physique de nos actifs a été mené en 2007. Le résultat de cet inventaire est une sortie de 1 115 000 € et correspondent soit à des matériels hors d'usage ou à des lignes d'immobilisations qui n'ont pas été identifiées physiquement.

c) Immobilisations Financières

(en milliers d'€uros)

	VALEUR BRUTE EN DÉBUT D'EXERCICE	VIREMENT DE POSTE A POSTE	AUGMENTA- TION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE EN FIN D'EXERCICE
Participations financières _____	22 299			431	21 868
Créances rattachées à des participations _____	1 093		6	996	104
Prêts et autres immobilisations financières _____	562		23	221	363
Total des Immobilisations _____	23 954	0	29	1 648	22 335
Participations financières _____	9 211		1 802	493	10 520
Créances rattachées à des participations _____	624		3	627	0
Total des Provisions _____	9 835	0	1 805	1 120	10 520

Les investissements de l'année s'élèvent à 29 000 € et concernent essentiellement des compléments de dépôts de garanties.

3/2 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'exercice	DOTATIONS	REPRISES	Montant fin d'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Implantation Etranger Baccarat Espagne _____	263			263
Implantation Etranger Bac Benelux NV _____	74		2	72
	337		2	335
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Manque actif net Baccarat Pacific Limited _____	500	8		508
Manque actif net Bac Benelux NV _____	388		4	384
Manque actif net Baccarat UK _____	194		194	
	1 082	8	198	892
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION TITRES				
Sur Titres Baccarat Espagne _____	39			39
Sur Titres Baccarat Pacific Limited _____	78			78
Sur Titres Baccarat Americas _____	160	113		273
Sur Titres Bac Benelux _____	1	2		3
Sur Titres Baccarat Inc. _____	8 056	1 687		9 743
Sur Titres Etape Restauration _____	366		366	
Sur Titres Baccarat UK LTD _____	445		62	384
Sur Titres Baccarat Italie _____	65		65	
	9 210	1 802	493	10 520
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION COMPTE-COURANT				
Sur compte-courant Etape Restauration _____	176	3	179	0
Sur compte-courant Baccarat Italie _____	448		448	0
	624	3	627	0

3/3 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES STOCKS

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'exercice	DOTATIONS	REPRISES	Montant fin d'exercice
Produits finis _____	2 693		710	1 983
En-cours hors Cristal _____	755	57		812
En-cours Cristal _____	915		69	846
Matières premières, emballages et autres matières _____	238	12		250
	4 601	69	779	3 891

3/4 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CLIENTS

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'exercice	DOTATIONS	REPRISES	Montant fin d'exercice
Pour créances douteuses _____	2 057	414	288	2 183
	2 057	414	288	2 183

3/5 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Il s'agit principalement de loyers payés d'avance.

3/6 ÉCARTS DE CONVERSION ACTIFS

Les écarts de conversion actifs sont provisionnés à 100% confère § 3.10.

3/7 RELATIONS INTRA-GROUPE

Les créances et dettes rattachées à des participations sont les suivantes :

(en milliers d'€uros)

MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ A UN LIEN DE PARTICIPATION	
ACTIFS	
Immobilisations financières	
Participation brute _____	21 868
Créances rattachées à des participations _____	104
Immobilisations en-cours _____	
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés _____	8 431
Avances et acomptes _____	7
Autres créances _____	46
TOTAL DES ACTIFS CONCERNÉS _____	30 456
PASSIFS	
Emprunts et dettes financières divers _____	1 195
Dettes fournisseurs et comptes rattachés _____	920
Avances et acomptes clients _____	
Autres dettes _____	
TOTAL DES PASSIFS CONCERNÉS _____	2 115

Les charges financières sur les entreprises liées s'élèvent à 1 874 000 € dont 1 814 000 € de dotations aux provisions. Les produits financiers sur les entreprises liées s'élèvent à 4 347 000 € dont 1 319 000 € de reprises de provisions.

3/8 CAPITAUX PROPRES

Le capital est de 15 919 925 €. Il est divisé en 636 797 actions de 25 € chacune. Il n'existe pas de parts bénéficiaires. La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'€uros)

	MONTANT
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2007 _____	51 996
Variation provisions réglementées _____	-16
Résultat 2007 _____	3 325
Dividendes Exercice 2006 _____	0
Variation écarts de réévaluation _____	-2
Variation Subvention d'investissements _____	-15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2007 _____	55 288

3/9 AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'exercice	DOTATIONS	REPRISES	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires _____	1 816	630	643	1 802
Autres provisions réglementées _____	0			0
	1 816	630	643	1 802

3/10 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'€uros)

	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	MONTANT FIN EXERCICE
PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour risques de litiges exceptionnels(*)	1 227				1 227
Provisions pour risques de litiges exploitation —					
Provisions pour pertes de change _____	352	229	352		229
Autres provisions pour risques _____	397	1	81		317
	1 976	230	433		1 773
PROVISIONS POUR CHARGES					
Fin de carrière et retraite complémentaire _____	4 110	239	71		4 278
Sur Salariés et autres _____	405	150	8		547
Autres provisions exceptionnelles _____	606		114	492	
Autres provisions pour exploitation _____	642	70	93		619
	5 763	459	286	492	5 444
TOTAL GÉNÉRAL	7 739	689	719	492	7 217
Sur Résultat d'Exploitation _____		460	253		
Sur Résultat Financier _____		229	352		
Sur Résultat Exceptionnel _____			114	492	
		689	719	492	

(*) origine corrigé de 5 000 € concernant la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) de la SNC Etape Restauration

3/11 EMPRUNTS

(en milliers d'€uros)

NATURE DES EMPRUNTS	MONTANT DÉBUT EXERCICE	NOUVEAUX EMPRUNTS	REMBOURST D'EMPRUNTS	MONTANT FIN EXERCICE
<u>Emprunts à 2 ans maximum à l'origine</u>				
Crédit spot _____				
Crédit MT _____				
Intérêts courus/emprunts _____	3		3	
Découv.inter. courus à payer _____	15	45	15	45
Banques Créditrices _____	1 502	4 788	1 502	4 788
Cpte attente banque CLY _____				
	1 520	4 833	1 520	4 833
<u>Emprunts à + de 2 ans à l'origine</u>				
MT CAIF 2002 2 500 K € _____	500		500	0
	500		500	0
Emprunts et dettes Ets Crédits _____	2 020	4 833	2 020	4 833
Loyers de garantie _____	23			23
Fonds de participation _____		730		730
Agence de l'eau Rhin-Meuse _____	381		26	355
Intérêts/courus/participation _____		33		33
Damon Delente crédit _____	2 552	837	2 552	837
Compte courant Bacc GMBH _____	251	645	527	369
Dividendes 1999 à 2001 _____	12			12
Jetons de Présence _____	46	22	7	61
Emprunts et dettes financières diverses _____	3 265	2 267	3 112	2 420
TOTAL GENERAL	5 285	7 100	5 132	7 253

3/12 CHARGES À PAYER

Des charges à payer sont comprises dans les différents postes de dettes pour 11 250 000 €, détaillées comme suit

- Factures fournisseurs : 1 554 000 €
- Charges Externes : 3 174 000 €
- Impôts, taxes et versements assimilés : 1 003 000 €
- Charges de Personnel : 5 378 000 €
- Charges Financières : 78 000 €
- Charges de Chiffre d’Affaires : 1 000 €
- Autres charges : 61 000 €.

3/13 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

(en milliers d’Euros)

RUBRIQUES ET POSTES	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCES		
		A - d'1 AN	DE 1 A 5 ANS	A + DE 5 ANS
CRÉANCES				
<u>Créances de l’actif immobilisé</u>				
Créances rattachées à des participations _	104	104		
Autres _____	363	1	362	
<u>Créances de l’actif circulant</u>				
Créances clients et comptes rattachés (*)_	24 734	23 301	1 433	
Autres _____	8 005	7 984	21	
	33 206	31 390	1 816	
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit _____	4 833	4 833		
Emprunts et dettes financières divers ____	2 360	1 303	937	120
Autres dettes (*) _____	29 191	28 974	68	149
	36 384	35 109	1 005	270

(*) dont représentés par des effets de commerce :

- clients : 2 046 000 €

- fournisseurs : 579 000 €.

NOTE 4

COMPLÉMENT D’INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4/1 VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VENTES	
En France _____	38 439
A l’étranger _____	58 173
Total _____	96 612

4/2 INFORMATIONS SUR LE CRÉDIT-BAIL

Au 31 décembre 2007, la société ne détient aucun bien en crédit-bail mais par contre a contracté un contrat de location financement concernant des logiciels et du matériel informatique.

(en milliers d'€uros)

	Logiciels	Matériels et Outillages	31/12/2007
VALEUR D'ORIGINE	2 142	107	2 250
AMORTISSEMENTS			
- Cumul exercices antérieurs	714	36	750
- Dotation exercice	714	36	750
TOTAL	1 428	72	1 500
REDEVANCES PAYEES			
- Cumul exercices antérieurs	899	45	944
- Redevance exercice	899	45	944
TOTAL	1 798	90	1 888
REDEVANCES RESTANT A PAYER			
- à 1 an au plus	450	23	472
- entre 1 an et 5 ans			0
- à plus de 5 ans			0
TOTAL	450	23	472
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	899	45	944

4/3 EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

	Nombre
Ouvriers _____	501
Employés, Techniciens et agents de maîtrise —	261
Cadres _____	97
Total	859

4/4 La rémunération des organes d'administration est communiquée dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

4/5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend en particulier :

en produits :

- des produits sur exercices antérieurs pour 19 000 €,
- la reprise d'amortissements dérogatoires selon le plan d'amortissement pour 643 000 €,
- des produits sur cession d'éléments d'actifs pour 463 000 €,
- la reprise de la réserve spéciale de réévaluation de 1976 pour 2 000 €,
- la reprise de provisions pour implantation à l'Etranger pour 2 000 €,
- des reprises de provisions relatives au plan d'adaptation des effectifs pour 606 000 €,
- des subventions d'investissements pour 36 000 €.

en charges :

- la valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif pour 567 000 €,
- des charges relatives au plan d'adaptation des effectifs pour 114 000 €,
- une dotation aux amortissements dérogatoires de 630 000 €, en conformité avec le plan d'amortissement.

4/6 IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

La charge d'impôt au 31 décembre 2007 s'élève à 131 000 € après constatation des crédits d'impôts de 236 000 €.

NOTE 5
ENGAGEMENTS HORS BILAN

5/1 RELEVÉ DES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliers d'€uros)

ENGAGEMENTS	DONNÉS	REÇUS	Paiements dus par période		
			à moins d'1 an	de 1 an à 5 ans	à + de 5 ans
ENGAGEMENTS DONNÉS					
A des tiers en faveur de nos filiales _____	8 527		722	6 453	1 352
A des tiers autres _____	923		679	229	15
Reprise des articles vendus sous conditions _____	3		3		
ENGAGEMENTS REÇUS					
Quotas de gaz à effet de Serre _____		2			
ENGAGEMENTS RECIPROQUES					
Options de change _____					
Vente à terme de devises en USD _____	6 018	6 018	6 018		
Vente à terme de devises en JPY _____	7 074	7 074	7 074		
Engagements de TermeS ciblés en JPY _____	585	585	585		
Termes accumulateurs en USD _____					
Termes accumulateurs en JPY _____					
Crédit Documentaire Import	54	54	54		
Lignes de Crédit Moyen Terme confirmées :					
Autorisation _____	2 250	2 250		2 250	
Autres engagements _____	1 328	1 328	1 328		
TOTAL _____	26 762	17 311	16 463	8 932	1 367

Afin de couvrir le risque de change né de sa facturation en USD et en JPY et de ses ventes prévisionnelles, Baccarat SA a passé des contrats sur devises à terme ferme.

Au 31 décembre 2007, la position de la société face au risque de change, couvert par :

- des contrats à terme pour 8 550 000 USD
- des contrats à terme pour 1 108 000 000 JPY
- des contrats à terme ciblés pour 88 000 000 JPY

La juste valeur des instruments financiers représentés par des ventes à terme sur le Dollar Américain (USD) et le Yen Japonais (JPY) s'établit à 484 000 € au 31 décembre 2007.

5/2 DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES

(en milliers d'€uros)

RUBRIQUE CONCERNÉE	MONTANT GARANTI AU 31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit _____	NÉANT

5/3 SITUATION FISCALE CONDITIONNELLE

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges, sont mentionnés dans le tableau ci-après :

(en milliers d'€uros)

CRÉANCES OU DETTES D'IMPÔTS	OUVERTURE DE L'EXERCICE		MOUVEMENT DE L'EXERCICE		CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	BASE IMPOSABLE	IMPÔT 34,43 %	BASE IMPOSABLE	IMPÔT	BASE IMPOSABLE	IMPÔT 34,43 %
Provisions réglementées (dettes d'impôts)	2 153	741	(16)	(6)	2 137	735
Subventions d'investissements (dettes d'impôts)	189	65	(14)	(5)	175	60
Charges non déductibles temporairement (créances d'impôts)	(5 222)	(1 798)	1 236	426	(3 986)	(1 372)
	(2 880)	(992)	1 206	415	(1 674)	(577)

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

(en milliers d'€uros)

	RÉSULTAT COURANT		RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		IMPÔT		TOTAL		RÉSULTAT
	BASE	IMPÔT	BASE	IMPÔT	BASE	IMPÔT	BASE	IMPÔT	
Rés. avant IS, Intérest,partic _____	2 987	848	469	133	296	84	3 752	1 065	3 752
Intéressement _____									
Résultat après intéressement							3 752	1 065	3 752
A réintégrer _____	5 514	1 565					5 514	1 565	
A déduire _____	(7 467)	(2 119)			(296)	(84)	(7 763)	(2 203)	
Total des régularisations _____								(638)	
Impôt sur Etape Restauration _____								427	(427)
Participation _____									
Résultat net _____									3 325

5/4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Aucune valeur mobilière de placement n'était détenue au 31 décembre 2007.

NOTE 6

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

6/1 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau établi en milliers d'€uros (K€), en millions de Yens (MY), en milliers de Dollars (K\$), en milliers de Hong-Kong Dollars (KHK), en milliers de Livres (K£).

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote- part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés		Cautions et avals fournis- seurs	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice net de l'exercice	Dividende encaissé par la société pendant l'exercice
				Brute	Nette	Brute	Nette				
FILIALES *											
Damon Delente _____	K€ 1 325	K€ 169	100	K€ 2 932	K€ 2 932				K€ 4 520	K€ (227)	K€1043
Baccarat Pacific KK _____	MY 426	MY 311	100	K€ 2 250	K€ 2 250			K€ 616	MY 6 657	MY 612	K€1907
Baccarat Inc. _____	K\$ 14 112	K\$ (8 812)	100	K€12 283	K€ 2 540			K€ 7 752	K\$ 33 837	K\$(1 561)	
Baccarat Pacific LTD _____	KHK2 000	KHK(9 881)	40	K€ 79	K€ 0				KHK1 382	KHK(1 099)	
Baccarat UK _____	K£ 315	K£ (572)	100	K€ 445	K€ 61	K€ 2	K€ 2		K£ 817	K£ 302	
Baccarat Greece _____	K€ 99	K€ 36	51	K€ 49	K€ 49			K€ 62	K€ 2 815	K€ 97	
Baccarat GMBH _____	K€ 534	K€ 147	100	K€ 534	K€ 534				K€ 684	K€ 165	
Baccarat Espagne _____	K€ 610	K€ (305)	100	K€ 604	K€ 565	K€ 60	K€ 60	K€ 97	K€ 376	K€ 0	
Baccarat Americas _____	K\$ 1 000	K\$ (200)	51	K€ 470	K€ 198				K\$ 514	K\$ (161)	
PARTICIPATION **											
Bac Benelux _____	K€ 150	K€ (538)	50	K€ 75	K€ 72	K€ 42	K€ 42		K€ 83	K€ 5	
Baccarat Real Estate _____	K\$ 325	K\$ 465	49	K€ 2 146	K€ 2 146				K\$ 680	K\$ 628	

* plus de 50 % du capital détenu par la société - ** de 10 à 50 % du capital détenu par la société.

6/2 ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2007, la société du Louvre - Groupe du Louvre détenait plus de 85% du capital de Baccarat.

6/3 COMPTES CONSOLIDÉS

Baccarat établit des comptes consolidés qui sont présentés ci-après. Ces comptes sont inclus dans le périmètre de consolidation de la société du Louvre, société anonyme au capital de 41 787 396 €, siège social : Village 5, 50 Place de l'Ellipse, CS 70050, 92081 La Défense Cedex.

6/4 TABLEAU DE FINANCEMENT COMPARÉ

(en milliers d'€uros)

	31.12.2007	31.12.2006
I - CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Ressources durables		
Capacité d'autofinancement de l'exercice _____	6 587	5 281
Cession d'immobilisations corporelles _____	463	7 000
Cession d'immobilisations financières _____	1 648	1 066
Nouveaux emprunts et dettes diverses _____	2 267	3 009
Subvention d'investissement _____	21	62
Apports en capital _____		
TOTAL DES RESSOURCES _____	10 986	16 418
Emplois stables		
Distribution de dividendes _____		
Investissements de l'exercice _____	8 189	6 087
Acquisition immobilisations financières _____	29	232
Remboursement d'emprunts et dettes diverses _____	3 615	10 820
TOTAL DES EMPLOIS _____	11 833	17 139
Variation du fonds de roulement net global _____	(847)	(721)
II - UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Variation du besoin en fonds de roulement		
Stocks _____	4 166	1 640
Clients _____	(6 579)	3 960
Autres valeurs _____	1 909	664
Fournisseurs _____	(1 323)	(251)
Autres dettes _____	2 743	(3 057)
Variation du besoin en fonds de roulement _____	916	2 956
Variation de trésorerie courante _____	(1 763)	(3 677)
Variation du fonds de roulement net global _____	(847)	(721)

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2003	2004	2005	2006	2007
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social _____	15 919 925	15 919 925	15 919 925	15 919 925	15 919 925
Nombre d'actions émises _____	636 797	636 797	636 797	636 797	636 797
Nombre d'obligations convertibles en actions —	—	—	—	—	—
RÉSULTAT GLOBAL					
DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes _____	70 212 371	82 746 498	83 974 957	89 551 986	96 611 628
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions _____	-3 519 022	9 398 045	3 788 823	14 852 000	6 622 974
Impôts sur les bénéfices _____	-2 401 067	819 461	122 444	2 965 260	130 745
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions _____	-6 342 612	1 621 995	3 349 090	5 173 141	3 325 335
Montant des bénéfices distribués _____	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS					
RÉDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions _____	-1,76	13,47	5,76	18,67	10,20
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions _____	-9,96	2,55	5,26	8,12	5,22
Dividende versé à chaque action _____	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Nombre de salariés _____	776	786	795	807	859
Montant de la masse salariale _____	23 408 885	22 666 946	23 736 101	24 500 632	26 748 932
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) _____	9 291 386	9 666 500	10 473 414	10 634 317	11 573 421

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BACCARAT S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- A. Règles et principes comptables

La note N°1 de l'annexe expose les principes comptables mis en oeuvre concernant les principaux postes des états financiers et précise notamment, les méthodes de comptabilisations des frais de recherche et de développement ainsi que celles concernant l'activation des immobilisations et leurs amortissements par composants.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans l'annexe.

- B. Estimations comptables

La note N° 1 de l'annexe expose également les jugements et estimations significatifs retenus par la Direction concernant les méthodes d'évaluation des amortissements et des dépréciations des actifs ainsi que des provisions.

Les notes 1/5, 1/6 et 1/10 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par la société relatives à l'évaluation des titres de participation des stocks et en cours ainsi que des provisions pour risques et charges.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction, et à vérifier que les notes relatives aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Levallois-Perret et Schiltigheim, le 16 mai 2008

Gérard POMMIER
Commissaire aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Denis TRAUTMANN
Associé

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Baccarat S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Baccarat S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle internes relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existantes,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement

de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Levallois-Perret et Schiltigheim, le 16 mai 2008

Gérard POMMIER
Commissaire aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Denis TRAUTMANN
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I- CONVENTION ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Avec la société Starwood Capital Group

- Personnes concernées :

Barry Sternlicht	Président
Richard Gomel	Vice Président
Ellis Rinaldi	Administrateur
Jerome Silvey	Administrateur
Russel Sternlicht	Administrateur

1.1.1 Contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Contrat de licence exclusive mondiale

Votre conseil d'administration du 25 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence exclusive

mondiale de la marque Baccarat et de certaines de ses marques dérivées entre Baccarat et Starwood Capital Group ou toute filiale qu'elle se substituerait.

- Modalités :

La redevance est de 1% sur le «chiffre d'affaires net hébergement » pour les hôtels de plus de 100 chambres, 1,50% pour les hôtels entre 51 et 99 chambres et 2% pour les hôtels de 50 chambres ou moins, cette redevance étant versée toute la durée de la licence concernant chacun des hôtels licenciés, et de 1% sur le prix de vente des lots résidentiels. Enfin, chaque hôtel aura une obligation d'achat minimum de 500 000 dollars de produits Baccarat.

Aucun montant n'a été facturé au titre de l'exercice 2007.

1.1.2 Avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Contrat de licence exclusive mondiale

Votre conseil d'administration du 18 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat, régissant les conditions particulières applicables à l'hôtel licencié d'Anguilla.

- Modalités :

Cet avenant prévoit la suppression de la redevance sur les nourritures et boissons, sur la vente des résidences de luxe et la suppression de l'obligation d'achat minimum de produits Baccarat.

1.2 Avec la société Baccarat Pacific KK

- Personnes Concernées :

Russell Sternlicht	Administrateur
Marc Leclerc	Directeur Général

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 5 mars 2007 a décidé d'autoriser la conclusion d'un contrat d'expatriation d'un cadre de Baccarat auprès de sa filiale de Hong-Kong Baccarat Pacific KK, dans le but de développer le marché chinois.

- Modalités :

Ce cadre est placé sous l'autorité d'Hiroshi Ogawa, responsable de la zone Asie. Les frais relatifs à l'expatriation de ce cadre seront supportés à hauteur de € 70 000 par Baccarat S.A. et à hauteur de € 130 000 par Baccarat Pacific K.K., branche de Hong-Kong. Les frais professionnels de ce cadre seront supportés par Baccarat Pacific K.K.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2007, s'élève à € 129 263.

1.3 Avec la société Société du Louvre

- Personnes Concernées :

Barry Sternlicht	Président
Richard Gomel	Vice Président
Jeffrey Dishner	Administrateur

Jerome Silvey	Administrateur
Russel Sternlicht	Administrateur
Hervé Martin	Directeur Général

- Nature et objet : Convention de mise à disposition

Votre conseil d'administration du 9 janvier 2008 a décidé d'autoriser la conclusion d'une convention de mise à disposition de M. Hervé Martin, en qualité de Directeur Général, par la Société du Louvre à Baccarat S.A.

- Modalités :

Cette convention de mise à disposition a pris effet le 9 janvier 2008, moyennant une rémunération maximum de € 70 000 hors taxes par mois.

Aucun montant n'a été facturé au titre de l'exercice 2007

1.4 Avec la Société de la Tour La Fayette

- Personnes Concernées :

Richard Gomel	Vice Président
---------------	----------------

- Nature et objet : Avenant à la convention de mise à disposition d'un emplacement commercial

Votre conseil d'administration du 18 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un emplacement commercial avec la Société de la Tour La Fayette, venue aux droits de Société des Hôtels Concorde, dans le hall de l'hôtel Concorde La Fayette.

- Modalités :

Cet avenant a été conclu pour une durée indéterminée, modifiant la durée du préavis de résiliation pour la ramener de 6 mois à 3 mois et la rémunération pour la porter de 6,5% à 10% du chiffre d'affaires HT réalisé par Baccarat au titre des ventes effectuées dans ledit emplacement, avec un seuil minimum de rémunération annuelle égale à € 40 000.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2007, s'élève à € 4 557 (hors taxes).

1.5 Avec la société Baccarat España

- Personnes Concernées :

Baccarat S.A.	
Marc Leclerc	Directeur Général

- Nature et objet : Aide commerciale

Votre conseil d'administration du 18 octobre 2007 a autorisé la société Baccarat S.A. à accorder une aide commerciale sous forme d'abandon de créance et/ou augmentation de capital en faveur de la société Baccarat España pour un montant maximum de € 400 000.

- Modalités :

Montant abandonné en 2007 : € 276 059.

2- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Avec la Société du Louvre

- Convention de prestations de services

Votre conseil d'administration du 26 octobre 2006 a approuvé la poursuite, au nom de la Société du Louvre, de la convention de prestations de services conclue initialement avec Groupe Taittinger, société absorbée par Société du Louvre au 30 juin 2006. Cette convention porte sur des prestations de services notamment en matière de :

Direction Générale,

Stratégie, développement, opérations de périmètre et de partenariat,

Droit des sociétés,

Financier, comptable, fiscal

Consolidation et gestion des titres.

- Modalités :

Ces prestations sont facturées en proportion de la part du chiffre d'affaires consolidé de Baccarat S.A. dans le chiffre d'affaires consolidé de Groupe du Louvre et égal aux frais de personnel de Groupe Taittinger affectés à la fourniture des services majorés d'une quote-part de frais généraux de 35%.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2007, s'élève à € 491 000 (hors taxes).

2.2 Avec Groupe du Louvre

- Nature et objet : Convention de mise à disposition

Votre conseil d'administration du 15 septembre 2005, a renouvelé l'autorisation de mise à disposition par Société du Louvre de Monsieur Marc Leclerc en qualité de Directeur Général. Cette convention a été substituée par celle conclue avec Star GT Acquisition avec effet au 1^{er} mai 2006 et autorisée par votre conseil d'administration du 26 octobre 2006.

- Modalités :

Cette convention a été conclue moyennant une rémunération mensuelle hors taxes d'un montant maximum de € 40 000.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2007, s'élève à € 480 000 (hors taxes).

2.3 Avec la société Baccarat GmbH

- Nature et objet : Contrat de représentation exclusive

Un contrat de représentation exclusive sur les territoires de l'Allemagne et de l'Autriche pour la vente de produits Baccarat a été conclu avec la société Baccarat GmbH.

- Modalités :

Cette convention a été conclue moyennant une rémunération exclusive par une commission de l'ordre de 12% sur le chiffre d'affaires net réalisé par Baccarat sur lesdits territoires.

Le montant facturé en 2007 s'élève à € 683 835 (hors taxes).

2.4 Avec la société Damon Delente

- Nature et objet : Avances en compte courant

La société Damon Delente a consenti à la société Baccarat S.A., une avance en compte courant.

- Modalités :

L'avance en compte courant consentie par Damon Delente à Baccarat S.A. s'élève à € 836 551 au 31 décembre 2007.

Les intérêts de la période représentent une charge financière de € 59 381.

2.5 Avec la société Baccarat Pacific KK

2.5.1 Renouvellement d'une garantie donnée

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a décidé de renouveler la garantie donnée par Baccarat S.A. à la Société Générale de Nancy, dans le cadre de la garantie donnée par cette dernière pour le remboursement par Baccarat Pacific KK, au profit de la Société Générale de Tokyo, d'une ligne de crédit à hauteur de 45 millions de yens, consentie à Baccarat Pacific KK par cette dernière depuis 1989.

2.5.2 Lettre de confort

La société Baccarat S.A. a signé une lettre de confort en faveur de la Mitsubishi Bank de Tokyo pour un montant de € 343 010, assurant que la société Baccarat S.A. fera le nécessaire pour que la société Baccarat Pacific KK dispose des ressources suffisantes afin de faire face à son engagement envers cette banque.

2.6 Avec la Société des Hôtels Concorde

2.6.1 Convention de mise à disposition d'un emplacement commercial

- Nature et objet : Convention de mise à disposition d'un emplacement commercial

Une convention de mise à disposition d'un emplacement commercial dans le hall de l'hôtel Concorde Lafayette a été conclue avec la Société de la Tour La Fayette

- Modalités :

Cette convention prévoit une rémunération égale à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Baccarat S.A. au titre des ventes effectuées dans ledit emplacement, avec un seuil minimum de rémunération annuelle égal à € 40 000.

Le montant pris en charge pour l'exercice 2007 s'est élevé à € 32 940 (hors taxes).

2.6.2 Convention de sous-location

- Nature et objet : Sous-location d'une boutique

Une convention de sous-location a été conclue avec la société des Hôtels Concorde concernant une boutique d'une superficie d'environ 40 m² sise rue de la Paix à Paris.

- **Modalités :**

Cette convention prévoit un loyer annuel fixe hors taxes et hors charges de €99 092, révisable annuellement, et augmenté d'un montant variable égal à 3% du chiffre d'affaires hors taxes plafonné à €15 245.

Elle fait également mention d'un droit de préférence sur le droit au bail en cas de cession de celui-ci par la Société des Hôtels Concorde.

Le montant facturé hors taxes s'élève à €135 414 pour l'exercice 2007, dont €14 940 au titre de la partie variable.

2.7 Avec la société Baccarat Greece Ltd

Lettre de confort :

- Nature et objet : Lettre de confort

La société Baccarat S.A. a signé une lettre de confort en faveur de Alpha Bank, dans le cadre de l'octroi d'un prêt accordé par cette dernière à Baccarat Greece Ltd pour un montant de €145 000, lui assurant que la société Baccarat S.A. fera le nécessaire pour que la société Baccarat Greece Ltd dispose de ressources suffisantes afin de faire face à son engagement envers cette banque.

- **Modalités :**

Au 31 décembre 2007, Baccarat Greece Ltd, le montant dû s'élève à €19 988.

2.8 Avec la société Baccarat INC

2.8.1 Garantie auprès de tout établissement bancaire

La société Baccarat S.A. est autorisée à délivrer sa garantie auprès de tout établissement bancaire à hauteur d'un montant total maximum de \$12 500 000 dans la perspective de l'octroi de prêts à la société Baccarat INC.

La société Baccarat S.A. s'est engagée à faire le nécessaire pour que la société Baccarat INC soit en mesure de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis de ces organismes.

Des lettres de confort ont été demandées par les organismes financiers ci-après, dans le cadre de l'octroi d'un prêt à la société Baccarat INC :

Société Générale :	Montant maximal : \$5 000 000
	Durée : 5 ans
LCL :	Montant maximal : \$2 500 000
	Durée : 3 ans
BNP Paribas :	Montant maximal : \$5 000 000
	Durée : 5 ans

Le montant de la dette au 31 décembre 2007 s'élève à \$5 820 000 (soit €3 953 536).

2.8.2 Convention de Garantie

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a renouvelé l'autorisation à Baccarat S.A. d'accorder à BNP Paribas Nancy, une garantie pour un montant de \$828 500 en contrepartie de la garantie accordée par cette dernière de paiement par la société Baccarat INC des loyers de la boutique de New-York.

2.8.3 Crédit Revolving

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a autorisé la société Baccarat S.A. à garantir une ligne de crédit revolving d'un montant de \$.1 000 000 à négocier par Baccarat INC.

Le montant de la dette au 31 décembre 2007 s'élève à \$.429 013 (soit €.291 429).

2.9 Avec la société Baccarat UK Ltd

2.9.1 Aide commerciale

Votre conseil d'administration du 26 octobre 2006 a autorisé la société Baccarat S.A. à accorder une aide commerciale sous forme d'abandon de créance et/ou augmentation de capital en faveur de la société Baccarat UK Ltd pour un montant maximum de £.250 000.

- Modalités :

Montant abandonné en 2007 : Néant

2.9.2 Garantie solidaire au profit de la société Harrods

Dans le cadre de la mise en place d'une concession Baccarat au sein du magasin Harrod's, la société Baccarat S.A. a accordé, au profit de la société Harrod's, une garantie solidaire de la parfaite exécution de l'ensemble des obligations souscrites par la société Baccarat UK Ltd.

2.10 Avec la société Baccarat España

- Nature et objet : Convention de garantie

Votre conseil d'administration du 19 septembre 2000 a autorisé l'émission par Baccarat S.A. d'une caution en garantie du paiement des loyers de Baccarat España d'un montant de €.97 364.

Fait à Levallois-Perret et Schiltigheim, le 16 mai 2008

Gérard POMMIER
Commissaire aux Comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A

Denis TRAUTMANN
Associé

BILAN CONSOLIDÉ A

(en milliers)

ACTIF	Note		
		31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	13	4 281	4 898
Immobilisations corporelles	14	35 863	31 770
Participations dans les entreprises associées	15	1 106	1 021
Autres actifs financiers	16	3 078	3 299
Actifs d'impôt différé	12	4 644	4 795
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		48 972	45 783
Stocks	17	37 719	32 172
Clients	18	22 100	27 053
Créances d'impôt courant	12	3 345	1 669
Autres débiteurs	19	7 166	7 011
Autres actifs financiers courants	20	229	139
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	6 271	3 909
TOTAL ACTIFS COURANTS		76 830	71 953
TOTAL ACTIF		125 802	117 735

U 31 DÉCEMBRE 2007

(en millions d'euros)

PASSIF	Note		
		31/12/2007	31/12/2006
Capital		15 920	15 920
Réserves		42 531	34 395
Réserves de conversion		(4 134)	(3 473)
Résultat de l'exercice		4 164	8 047
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		58 481	54 889
Intérêts minoritaires		346	375
TOTAL CAPITAUX PROPRES	22	58 827	55 264
Emprunts et dettes financières à long terme	25	5 467	5 343
Engagements envers le personnel	24	8 080	7 851
Provisions	23	1 952	2 032
Autres passifs non courants	12	372	306
Passifs d'impôt différé		380	305
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		16 251	15 837
Provisions	23	1 173	1 757
Fournisseurs		17 399	15 101
Autres créditeurs	26	17 683	17 559
Dettes financières à court terme	25	13 074	7 774
Passifs d'impôt exigible	12	1 395	4 444
TOTAL PASSIF COURANT		50 724	46 635
TOTAL PASSIF		66 975	62 472
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		125 802	117 736

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT			
	Note	31/12/2007	31/12/2006 retraité
Chiffre d'affaires	5	142 777	137 922
Autres produits de l'activité		860	1 696
Achats consommés Y/C variation de stocks		(25 479)	(23 999)
Charges de personnel	6	(54 770)	(52 630)
Charges externes	8	(49 389)	(43 827)
Impôts et taxes		(3 047)	(3 211)
Dotations aux amortissements		(7 413)	(7 662)
Reprises aux amortissements		-	139
Dotations aux provisions	7	(901)	(1 497)
Reprises aux provisions	7	1 811	333
Autres produits et charges d'exploitation	9	2 449	2 112
Résultat opérationnel courant		6 898	9 376
Autres produits opérationnels	10	1 066	7 073
Autres charges opérationnels	10	(681)	(3 139)
Résultat opérationnel		7 283	13 310
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie (*)		(4)	(5)
Coût de l'endettement financier brut		(617)	(774)
Coût de l'endettement financier net		(621)	(779)
Autres produits financiers	11	38	568
Autres charges financières	11	(103)	(29)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	15.2	198	146
Charges d'impôt sur les bénéfices	12	(2 665)	(5 189)
Résultat net		4 130	8 027
Dont attribuable au Groupe		4 164	8 048
Dont attribuable aux Minoritaires		(34)	(21)
<i>Résultat de base par action</i>	<i>31</i>	<i>6,54</i>	<i>12,64</i>
<i>Résultat dilué par action</i>	<i>31</i>	<i>6,54</i>	<i>12,64</i>

(*) Afin d'améliorer la lisibilité du compte de résultat, les retraitements sur instruments dérivés IAS 32/39 ont été neutralisés du «Coût de l'endettement financier net» et ont été reclassés vers les «Autres produits et charges financières». L'impact du changement de présentation est de 435 K€ au 31 décembre 2006 sans impact sur le résultat net.

Au 31 décembre 2007, l'impact du retraitement sur instruments dérivés est de (110) K€. (cf. note 11.2)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2007	31/12/2006 retraité
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		4 130	8 027
Elimination du résultat des mises en équivalence		(198)	(146)
Elimination des amortissements et provisions		7 984	8 987
Elimination des profits sur pertes de réévaluation (juste valeur)		72	310
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(270)	(6 177)
Elimination des produits de dividendes		-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		11 718	11 001
Elimination de la charge (produit d'impôt)		2 665	5 189
Elimination du coût de l'endettement financier net		622	350
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		15 005	16 540
Incidence de la variation du BFR		(149)	(3 682)
Impôts payés		(7 083)	(2 468)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		7 773	10 390
Incidence des variations de périmètre		(2)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(11 360)	(8 373)
Acquisition d'actifs financiers		(50)	(53)
Variation des prêts		304	(358)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		461	7 005
Dividendes reçus		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	(7)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(10 647)	(1 786)
Emission d'emprunts		1 694	1 208
Remboursement d'emprunts		(2 059)	(2 618)
Intérêts financiers versés		(625)	(353)
Dividendes payés		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement		2 962	(11 992)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		1 972	(13 755)
Incidence des variations des taux de change		(65)	(270)
VARIATION DE LA TRESORERIE	21	(967)	(5 421)
Trésorerie d'ouverture	21	2 392	7 813
Trésorerie clôture	21	1 425	2 392
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(967)	(5 421)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2007 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Minoritaires	Total
31 décembre 2006	15 920	(391)	39 225	135	54 889	375	55 264
Variation de juste valeur et transferts en résultat liée aux instruments financiers				(34)	(34)		(34)
Variation de la réserve de conversion			(665)		(665)	(5)	(670)
Variation des autres réserves		127			127	10	137
Eléments de résultat directement comptabilisés en capitaux propres		127	(665)	(34)	(572)	5	(567)
Résultat net de l'exercice			4 164		4 164	(34)	4 130
31 Décembre 2007	15 920	(264)	42 724	101	58 481	346	58 827

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2006 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Minoritaires	Total
31 décembre 2005	15 920	-	32 769	(175)	48 514	325	48 839
Variation de juste valeur et transferts en résultat liée aux instruments financiers				310	310		310
Variation de la réserve de conversion			(1 507)		(1 507)	(14)	(1 521)
Variation des autres réserves		(391)			(391)	-	(391)
Eléments de résultat directement comptabilisés en capitaux propres	15 920	(391)	31 262	135	46 926	311	47 237
Résultat net de l'exercice			8 048		8 048	(21)	8 027
Limitation des intérêts débiteurs			(85)		(85)	85	-
31 Décembre 2006	15 920	(391)	39 225	135	54 889	375	55 264

ANNEXE

AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 ont été établis conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptés dans l'Union Européenne.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007 sont les suivantes :

- Amendement IAS 1 «Présentation des états financiers - informations à fournir concernant le capital»,
- IFRIC 7 «Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 : information financière dans les économies hyper inflationnistes»,
- IFRIC 8 «Champ d'application d'IFRS 2, paiement fondé sur les actions»,
- IFRIC 9 «Réévaluation des dérivés incorporés»,
- IFRIC 10 «Information financière intermédiaire et pertes de valeur»,
- IFRS 7 «Instruments financiers : informations à fournir».

A l'exception des nouvelles informations requises par la norme IFRS 7, ces normes, amendements et interprétations n'ont pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

L'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés est établi de manière uniforme par les entités du Groupe et les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de façon permanente.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 1^{er} avril 2008 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 10 juin 2008.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euro le plus proche.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe Baccarat doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions

différentes, les montants figurant dans ses futurs états pourraient différer des estimations actuelles. Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 12 – utilisation des pertes fiscales,
- Note 24 – évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies,
- Notes 23 et 27 – provisions et passifs éventuels,
- Note 11 – valorisation des instruments financiers,
- Note 29 – classification des contrats de location.

1.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent ceux de BACCARAT SA, société mère, domiciliée en France, ainsi que ceux de ses filiales, et des sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans le chapitre «Périmètre de consolidation».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. Le contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour déterminer la présomption de contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les intérêts des minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des fonds propres. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence d'une influence notable est habituellement mise en évidence, soit par la représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, la participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment la participation aux décisions relatives aux

dividendes et autres distributions, les transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, l'échange de personnels dirigeants, soit par la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Quand la quote-part de perte attribuée au Groupe excède la valeur comptable des entités mises en équivalence, la quote-part de pertes prise en compte est limitée à hauteur de la valeur mise en équivalence. La participation mise en équivalence est ramenée à zéro jusqu'à retour à meilleure fortune.

Selon les principes de consolidation, les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les gains et pertes entre les sociétés du Groupe sont également éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés s'il n'existe pas d'indice de perte de valeur.

Les gains issus des transactions avec les entités associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue, les pertes sont éliminées de la même façon, mais seulement s'il n'existe pas des indices de perte de valeur.

1.2. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Lors de la consolidation, les actifs et passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur, des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change approchant les cours aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, dont le paiement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les gains et pertes de change en résultant sont comptabilisés directement en capitaux propres en réserve de conversion.

1.3. OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en résultat financier pour les transactions financières.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres pour la part efficace de la couverture.

1.4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et des prestations de services accessoires à des tiers, déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours. Les ventes sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Les produits ne sont enregistrés que si leur recouvrement est probable.

En cas de recouvrement différé des produits, on procède à l'actualisation du chiffre d'affaires pour en déterminer la juste valeur de la contrepartie reçue. La différence entre le montant nominal du produit et sa valeur actualisée est comptabilisée en produits financiers sur la durée de différé de paiement.

1.5. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La politique de recherche et de développement de Baccarat se traduit par les incidences comptables suivantes :

- Il n'existe pas d'activité de recherche et de développement en tant que tel,
- La création et le développement de produits nouveaux sont généralement le fait de créateurs externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui sont enregistrés en charges,
- Les frais de développement sont essentiellement constitués par la mise au point de process industriels qui font l'objet d'une inscription à l'actif sous forme d'immobilisations corporelles ou incorporelles et sont amortis sur la durée de vie estimée du bien.

La valeur recouvrable, les longévités ainsi que la méthode d'amortissement sont révisées d'année en année. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des marques et des frais de développement de site internet sont comptabilisées en tant qu'actifs pour autant qu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés et sont amorties comme les immobilisations incorporelles acquises.

1.6. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38, «Immobilisations incorporelles», les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Le Groupe a qualifié comme autres immobilisations incorporelles, les actifs acquis séparément tels que les systèmes d'information de gestion, les droits de propriété intellectuelle, les brevets, les droits au bail et la clientèle.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue :

- les systèmes d'information de gestion sont amortis sur une période de trois à cinq ans,
- les autres immobilisations incorporelles (hors droits au bail) sont amorties sur une période de cinq ans.

1.7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute

L'option retenue par le Groupe quant au principe d'évaluation des immobilisations corporelles est la méthode du coût selon la norme IAS 16, soit l'évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'oeuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou la construction d'actifs qualifiés sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à

l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les immobilisations ou composants tels que les terrains ayant une durée d'utilité illimitée ne sont pas amortis mais ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel pour définir les pertes de valeur éventuelles.

Lorsque les immobilisations corporelles ont des composants qui ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les frais et coûts d'emprunt initiaux liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés au coût de ces actifs. Ils sont activés et amortis selon la durée d'utilisation de ces catégories d'actifs.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif font l'objet d'une révision au moins à chaque fin de période annuelle et, si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes, les changements sont comptabilisés comme un changement d'estimation comptable conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ».

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après :

	<i>Durée</i>
Bâtiments industriels	10 à 40 ans
Bâtiments non industriels	40 ans
Agencements industriels	10 ans
Agencements non industriels	3 à 10 ans
Mobilier et divers	5 à 10 ans

1.8. DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Selon la norme IAS 36 «Dépréciation d'actifs», des tests de dépréciation doivent être conduits à chaque indice de perte de valeur sur les actifs ou les groupes d'actifs (ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie qui sont indépendants des flux générés par les autres groupes d'actifs).

Une perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable, cette valeur étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

La valeur d'utilité est déterminée en estimant le total actualisé des flux financiers futurs générés par l'actif.

Ce test est également effectué pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie dont un indice de perte de valeur apparaît.

1.9. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32. Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Ces actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue

une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme. Les créances clients sont comptabilisées sous déduction éventuelle de provisions pour pertes de valeur en cas de risques de non-recouvrement.

Prêts, créances et autres instruments financiers non dérivés

Cette catégorie comprend principalement des dépôts de garantie, des autres prêts et d'autres créances. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ces dépôts de garantie et prêts divers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise, mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de trois mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Etant mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Emprunts et dettes financières, dettes finançant l'activité de crédit

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

- Les emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation à la valeur de marché.
- Les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti .

Les dettes de location-financement sont comptabilisées au coût historique amorti. Leur valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent pour 16 K€ de valeurs mobilières de placement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres au poste « réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à leur cession où elles sont transférées en résultat, sauf en cas de baisse significative et durable. Dans ce dernier cas, une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat. Cette provision ne peut ensuite être reprise qu'en cas de cession des titres.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, au dernier cours de Bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net (éventuellement corrigé) de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application de IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de marché (taux, change et actions).

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les valeurs de marché sont déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie pour la part efficace.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Il existe trois modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de Juste Valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

Seuls les deux premiers modèles sont utilisés à ce jour par le Groupe. La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

Couverture de flux de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en réserves (réserve de cash flow hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture ; les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque l'élément couvert est un actif non-financier, le profit ou la perte cumulée associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial de l'actif lorsqu'il est comptabilisé. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Couvertures économiques

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace ;

Les instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants.

Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.10. STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1-10-1 / Stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages
Ces stocks sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO («Premier entré premier sorti») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

1-10-2 / Stocks de produits finis

Leur prix de revient inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût éventuel de sous activité est exclu du prix de revient.

1-10-3 / En cours de production

Les en cours de production sont évalués au prix de revient (cf. § 1-10-2 : Stocks de produits finis) déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

1-10-4 / Provisions pour dépréciation des stocks

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stocks. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de ventes et de productions durant les deux derniers exercices.

1.11. IMPÔTS

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat»

La charge (le produit) d'impôt est égale (égal) au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice.

Les impôts différés sont calculés sur la base dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler ses actifs et passifs appliquant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable.

Les impôts différés sont enregistrés pour toutes différences temporelles, à moins que l'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles et que les déficits reportables et les amortissements réputés différés seront récupérables sur une durée raisonnable.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

L'impôt différé qui résulte d'un changement de taux ou de la réglementation fiscale est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments précédemment inscrits dans les capitaux propres.

1.12. PROVISIONS

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation reflétant le taux d'intérêt sans risque et les risques spécifiques à l'actif.

1.13. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuinaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au

cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les salariés du Groupe perçoivent en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient des indemnités de départ en retraite.

Certains salariés perçoivent des compléments de retraite. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont les versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Conformément à la norme IAS 19 «Avantages du personnel», les engagements de retraite et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés en France : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés, les primes de médailles du travail selon les accords et usages en vigueur au sein des sociétés.

Pour les avantages post-emplois (engagements de retraite et assimilés), les écarts actuariels constatés sont amortis selon la méthode dite «du corridor» (selon laquelle sont amortis dans l'exercice les écarts de l'année antérieure excédant 10% du montant de l'engagement ou de la valeur du fonds) en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime, mais s'agissant des médailles du travail, les écarts actuariels sont pris en résultat immédiatement.

1.14. BAUX ET LOYERS PROGRESSIFS

Les contrats de crédit-bail et assimilés présentant les critères de location-financement sont activés selon les principes de la norme IAS 17 «Contrats de location» et IFRIC 4 «Déterminer si un accord contient un contrat de location», dès lors que ces contrats transfèrent au locataire l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. Les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe. Elles sont évaluées au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimums à l'origine du contrat, diminuée du cumul d'amortissements et des pertes de valeur. Les taux retenus pour le plan d'amortissement de l'emprunt sont les taux contractuels.

Les autres contrats (y compris de sous-location) constituent des locations simples et sont comptabilisés comme des locations. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

Des baux conclus aux Etats-Unis prévoient des loyers progressifs sur 20 ans. Les charges et les produits revenant au Groupe sont étalés de façon linéaire sur toute la période des baux.

1.15. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements (y compris sur les actifs financiers disponibles à la vente) et les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, l'effet de la désactualisation des provisions, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers et les pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisées en résultat. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du coût amorti.

Les profits et perte de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.16. RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

2. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La plus grande majorité des clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plus de 4 ans. Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (personne physique ou morale, grossistes, détaillants ou consommateurs finals, localisation géographique, secteur d'activité, profil, antériorité, et existence de difficultés financières antérieures). Les créances clients et autres débiteurs sont principalement liés à des clients grossistes. Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé » sont inscrits sur une liste répertoriant les clients soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être réglées par avance avec l'accord du Comité de Direction.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes probables

relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement.

Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2007, les garanties financières suivantes étaient accordées :

- avec la société Baccarat Pacific KK :
 - garantie accordée auprès de la Société Générale à hauteur de 45 millions de yens.
 - lettre de garantie en faveur de Mitsubishi Bank de Tokyo pour 343 K€.
- avec la société Baccarat Greece Ltd :
 - lettre de confort dans le cadre de l'octroi d'un prêt par ALPHA BANK à Baccarat Greece Ltd à hauteur de 145 K€.
- avec la société Baccarat Inc :
 - lettre de confort demandée par les organismes financiers de 12 500 K\$ dans la perspective de l'octroi de prêts à la société Baccarat Inc.
 - garantie accordée de 829 K\$ pour les paiements des loyers de la boutique de New-York.
 - garantie d'une ligne de crédit revolving à hauteur de 1 millions de \$ négociée par Baccarat Inc.
- avec la société Baccarat UK Ltd :
 - garantie solidaire accordée par Baccarat SA de la parfaite exécution des obligations souscrites par Baccarat UK Ltd au profit de la société Harrod's.
- avec la société Baccarat Espagne :
 - caution de 97 K€ en garantie de paiement des loyers de Baccarat Espagne.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur ses ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, essentiellement l'euro (€). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, l'USD, et le Yen.

A tout moment, le Groupe couvre la majorité de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels pour les six prochains mois. Le Groupe couvre également la majorité de toutes ses créances et dettes commerciales libellées en monnaie étrangère. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Les investissements du Groupe dans les autres filiales ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a adopté une politique qui consiste à s'assurer que la majorité de l'exposition aux variations des taux d'intérêts des emprunts porte sur des taux fixes.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Nombre de sociétés consolidées :

	31/12/2007	31/12/2006
Intégration globale	12	14
Mise en équivalence	2	2
TOTAL	14	16

Les sociétés suivantes sont consolidées

Sociétés	Méthode de consolidation 2007.12	% de contrôle 2007.12	% d'intérêt 2007.12	Méthode de consolidation 2006.12	% de contrôle 2006.12	% d'intérêt 2006.12
<i>France</i>						
Baccarat (société mère)	IG	100	100	IG	100	100
Ets Damon et Delente	IG	100	100	IG	100	100
Etape Restauration(**)	NC	0	0	IG	100	100
SVD André Bonhomme	ME	40	40	ME	40	40
<i>Reste de l'Europe</i>						
Baccarat Benelux	IG	50	50	IG	50	50
Baccarat UK	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Gmbh	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Greece Ltd	IG	50,97	50,97	IG	50,97	50,97
Baccarat Espagne	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Italie(*)	NC	0	0	IG	95,65	95,65
<i>Asie</i>						
Baccarat Pacific KK (Japon)	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Pacific Ltd (Chine)	IG	75	75	IG	75	75
Baccarat Pacific Singapour	IG	100	100	IG	100	100
<i>Etats-Unis</i>						
Baccarat Inc.	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Real Estate	ME	48,92	48,92	ME	48,92	48,92
<i>Autre</i>						
Baccarat Americas (La Barbade)	IG	51	51	IG	51	51

(*) La filiale italienne a été liquidée au cours du premier semestre 2007.

(**) Le patrimoine de la filiale Etape Restauration a été transmis universellement à Baccarat (société mère) au cours du dernier trimestre 2007.

IG : Intégration globale/ ME : Mise en équivalence/ NC : Non consolidée.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

En application de la norme IAS 14 (information sectorielle), le Groupe dispose d'un secteur d'activité unique à savoir les objets en cristal à destination des Arts de la table, des bijoux et de la décoration. Aucune segmentation interne de ces activités n'existe. De ce fait, le niveau pertinent d'analyse sectorielle constitue l'analyse des opérations par zones géographiques. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

Les prix de transfert entre secteurs sont déterminés sur la base de conditions de concurrence normale.

Les résultats, ainsi que les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement affectables à un secteur ou qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable. Les investissements sectoriels comprennent le total des coûts encourus au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

L'information sectorielle se décompose de la façon suivante :

Voir tableaux pages suivantes.

4.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2007 se présente ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Produits	26 310	43 575	70 166	2 726	142 777
Résultat Sectoriel	(1 129)	10 487	18 756	447	28 561
Frais Services Centraux non affecté					21 278
Résultat Opérationnel					7 283
Résultat Financier					(686)
Impôt sur le bénéfice					(2 665)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					3 932
Résultat des sociétés mises en équivalence	195		3		198
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					4 130
Intérêts minoritaires	(58)	(25)	49		(34)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					4 164

Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2006 se présente ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Produits	27 463	45 033	61 193	4 232	137 922
Résultat Sectoriel	(46)	10 417	13 846	1 743	25 960
Frais Services Centraux non affecté					12 650
Résultat Opérationnel					13 310
Résultat Financier					(241)
Impôt sur le bénéfice					(5 189)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					7 880
Résultat des sociétés mises en équivalence	144		2		146
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					8 027
Intérêts minoritaires	(23)	(5)	7		(21)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					8 048

4.2. BILAN

Le bilan sectoriel au 31 décembre 2007 se présente ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	13 866	22 473	21 029	435	57 803
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	1 027		79		1 106
Actif du Siège non affectés					66 893
Actif total consolidé	14 893	22 473	21 108	435	125 802
Passifs sectoriels	(1 219)	18 753	367		17 901
Passif du Siège non affectés					107 901
Passif total consolidé	(1 219)	18 753	367		125 802

Le bilan sectoriel au 31 décembre 2006 se présente ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	15 958	20 364	23 448	1 317	61 087
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	945		76		1 021
Actif du Siège non affectés					55 628
Actif total consolidé	16 903	20 364	23 524	1 317	117 736
Passifs sectoriels	91	15 218	261		15 570
Passif du Siège non affectés					102 166
Passif total consolidé	91	15 218	261		117 736

4.3. INVESTISSEMENTS ET AUTRES

Les «autres» postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi au 31 décembre 2007 :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	1 761	2 126	495	24	4 406
Investissements du siège non affectés					6 699
Investissements Année 2007	1 761	2 126	495	24	11 105
Amortissement sectoriels	1 080	1 581	818	22	3 501
Amortissements du siège non affectés					3 976
Amortissements Année 2007	1 080	1 581	818	22	7 477
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	203	98	(20)		281

Au 31 décembre 2006, les «autres» postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	1 100	1 014	439	42	2 595
Investissements du siège non affectés					7 920
Investissements Année 2006	1 100	1 014	439	42	10 515
Amortissement sectoriels	1 176	1 496	809	21	3 502
Amortissements du siège non affectés					3 942
Amortissements Année 2006	1 176	1 496	809	21	7 444
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	771	623	431		1 825

5. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Ventes de biens	142 135	137 558
Prestations de services	642	364
TOTAL	142 777	137 922

6. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont composées de :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Rémunérations	(54 121)	(51 914)
Retraite, médaille du travail	(649)	(555)
Participation	-	(161)
TOTAL	(54 770)	(52 630)

Les effectifs du Groupe se répartissent en :

	31/12/2007	31/12/2006
Ouvriers	501	466
Employés, techniciens & agents de maîtrise	597	569
Cadres	120	114
TOTAL	1 218	1 149

7. DOTATIONS AUX PROVISIONS

Se reporter à la note 23.

8. CHARGES EXTERNES

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(12 715)	(10 197)
Locations et charges locatives	(9 564)	(9 640)
Sous-traitance générale	(1 845)	(1 858)
Publicités, publications et relations publiques	(9 561)	(7 728)
Transports	(3 820)	(3 697)
Personnel extérieur à l'entreprise	(4 055)	(3 439)
Entretiens et réparations	(2 908)	(2 418)
Déplacements, missions et réceptions	(2 009)	(1 908)
Assurance	(730)	(930)
Divers	(2 182)	(2 012)
TOTAL	(49 389)	(43 827)

9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation incluent :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Résultat de change (perte)	(1 196)	(1 591)
Autres charges	(859)	(823)
Total autres charges d'exploitation	(2 055)	(2 414)
Résultat de change (gain)	2 741	2 996
Autres produits	1 763	1 530
Total autres produits d'exploitation	4 504	4 526
TOTAL	2 449	2 112

10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels incluent :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Actifs incorporels	(23)	(127)
Cession d'actifs corporels nets de frais	(197)	5 099
Autres	605	(1 038)
TOTAL	385	3 934

11. RÉSULTAT FINANCIER

11.1. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les autres produits et charges financières se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Autres charges financières	(81)	(29)
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>		(26)
Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	(21)	-
Total autres charges financières	(102)	(29)
Revenus des actifs financiers	107	43
Autres produits financiers	(70)	505
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	(110)	461
Reprise des provisions pour risques et charges financiers	-	20
Total autres produits financiers	37	568
TOTAL	(65)	539

11.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Dans le cadre de son activité, la société BACCARAT est exposée au risque de change principalement sur les exportations à destination des Etats-Unis et du Japon.

BACCARAT couvre partiellement un an à l'avance les volumes de transaction déterminés sur la base des budgets.

Ces couvertures sont complétées au fur et à mesure des facturations de manière à couvrir systématiquement à 100% les créances clients.

A la clôture de l'exercice, la variation de la juste valeur des instruments dérivés à la clôture est enregistrée soit en capitaux propres soit en résultat financier selon le schéma suivant.

1- En «Fair value hedge» (couverture des créances clients), les variations de valeur intrinsèque et de valeurs temps de l'instrument dérivé sont constatées en résultats financiers.

2- En «cash flow hedge» (ventes futures), les variations de l'instrument dérivé sont intégralement enregistrées en capitaux propres si l'instrument est qualifié d'efficace. La part inefficace de la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée en résultats financiers.

La variation de la valeur temps de l'instrument dérivé est toujours constatée en résultats financiers.

L'impact de la variation de la juste valeur des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe BACCARAT est le suivant :

Juste valeur des instruments dérivés au 31/12/2006 (K€)	31/12/2007			31/12/2006		
	TOTAL	Résultat	Fonds propres	TOTAL	Résultat	Fonds propres
Fair Value Hedge						
USD	150	150		190	190	
YEN	131	131		247	247	
TOTAL 1	281	281		437	437	
Cash Flow Hedge						
Variation valeur intrinsèque						
USD	73		73	79		79
YEN	85		85	130		130
Valeur temps et couverture inefficace						
USD	(13)	(13)		(17)	(17)	
YEN	58	58		16	16	
TOTAL 2	203	45	158	208	(1)	209
TOTAL 1 + 2	484	326	158	645	436	209
Juste valeur au 31/12/N-1	645	436	209	(263)	-	(263)
Variation de la juste valeur	(161)	(110)	(51)	908	436	472

12. IMPOTS SUR LES RESULTATS

12.1. EVOLUTION DES POSTES DE BILAN

En milliers d'euros	31/12/ 2006	Résultat	Situation nette	Règlements	Change et reclassement	31/12/ 2007
Impôts courants						
Créance d'impôt	1 669	1 676	-		-	3 345
Dette d'impôt	(4 444)	(4 105)	-	7 088	66	(1 395)
Net	(2 775)	(2 429)	-	7 088	66	1 950
Impôts différés						
Actif	4 795	(288)	55	82	-	4 644
Passif	(305)	52	-		(127)	(380)
Net	4 490	(236)	55	82	(127)	4 264
Charge d'impôt totale		(2 665)				

12.2. ANALYSE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

En milliers d'euros	ACTIF		PASSIF	
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006
Différences temporaires	2 508	3 011	210	12
Provisions réglementées	(735)	(741)		
Crédit bail	(97)	(42)		
Elimination des marges sur stocks	1 203	1 357		
Engagements de retraite	324	8	(273)	
Juste valeur des instruments financiers	(167)	(222)		
Reclassement honoraires cristalroom	(88)			
Provision DIF	5			
ID liasse (sous-conso Japon)	1 670	1 401		
Ecart d'évaluation			(317)	(317)
Autres retraitements	21	23		
TOTAL	4 644	4 795	(380)	(305)

12.3. RÉCONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE
AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LA CHARGE D'IMPÔT RÉELLE

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Résultat de l'ensemble	4 130	8 027
Charge d'impôt réelle	2 665	5 189
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(198)	(146)
Résultat consolidé avant impôt	6 597	13 070
Taux d'impôt légal en France	34,43 %	34,43 %
Produit (Charge) d'impôt théorique	(2 271)	(4 500)
Taux d'impôt effectif *	40,40%	39,70%
Différences temporelles et permanentes	289	(40)
Différentiel de taux étranger	(683)	(649)
Non activation de déficit et utilisation de report déficitaire		
Charge d'impôt réelle	(2 665)	(5 189)

* perte fiscale US non activée

13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2007, la variation des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1^{er} janvier 2007	3 139	5 125	8 264
Acquisitions	-	639	639
Cessions	-	(554)	(554)
Reclassements et sorties	-	-	-
Change	(34)	(62)	(96)
Valeur brute au 31 décembre 2007	3 105	5 148	8 253
Amortissements au 1^{er} janvier 2007	(132)	(3 234)	(3 366)
Dotations	(74)	(895)	(969)
Sorties	-	305	305
Reclassements et sorties	-	(2)	(2)
Change	8	52	60
Amortissements au 31 décembre 2007	(198)	(3 774)	(3 972)
Perte de valeur au 1^{er} janvier 2007	-	-	-
Dotations			-
Reprise sur perte de valeur			-
Reclassements et sorties			-
Change			-
Perte de valeur au 31 décembre 2007	-	-	-
Valeur nette au 1^{er} janvier 2007	3 007	1 891	4 898
Valeur nette au 31 décembre 2007	2 907	1 374	4 281

La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2006 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1^{er} janvier 2006	3 985	2 821	6 806
Acquisitions	-	2 480	2 480
Cessions	(798)	(128)	(926)
Reclassements et sorties	-	-	-
Change	(48)	(48)	(96)
Valeur brute au 31 décembre 2006	3 139	5 125	8 264
Amortissements au 1^{er} janvier 2006	(631)	(2 467)	(3 098)
Dotations	(14)	(833)	(847)
Sorties	502	128	630
Reclassements et sorties	-	-	-
Change	11	59	70
Amortissements au 31 décembre 2006	(132)	(3 113)	(3 245)
Perte de valeur au 1^{er} janvier 2006	-	-	-
Dotations		(121)	(121)
Reprise sur perte de valeur			-
Reclassements et sorties			-
Change			-
Perte de valeur au 31 décembre 2006	-	121	121
Valeur nette au 1^{er} janvier 2006	3 354	354	3 708
Valeur nette au 31 décembre 2006	3 007	1 891	4 898

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobili- sations corporelles
	Terrains	Constru- ctions	Installations techniques et outillages	Agence- ments boutiques et autres	Immobili- sations corporelles en-cours	
Valeur brute au 1^{er} janvier 2007	448	3 114	58 192	21 470	4 575	87 799
Acquisitions	-	222	7 487	2 718	1 522	11 949
Cessions	-	(526)	(6 486)	(800)	(67)	(7 879)
Reclassements et autres variations	(3)	296	2 568	192	(3 051)	2
Change	-	(1)	(436)	(1 169)	(5)	(1 611)
Valeur brute au 31 décembre 2007	445	3 105	61 325	22 411	2 974	90 260
Amortissements au 1^{er} janvier 2007		(2 286)	(41 723)	(12 020)	-	(56 029)
Dotations		(38)	(3 946)	(2 524)	-	(6 508)
Sorties		427	6 043	684	-	7 154
Reclassements et autres variations		(296)	296	-	-	-
Change		-	279	707	-	986
Amortissements au 31 décembre 2007		(2 193)	(39 051)	(13 153)	-	(54 397)
Perte de valeur au 1^{er} janvier 2007	-	-	-	-	-	-
Dotations	-					-
Reprise sur perte de valeur						-
Reclassements et autres variations	-					-
Change	-					-
Perte de valeur au 31 décembre 2007	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1^{er} janvier 2007	448	828	16 469	9 450	4 575	31 770
Valeur nette au 31 décembre 2007	445	912	22 274	9 258	2 974	35 863

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2006 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Terrains	Construc- tions	Installations techniques et outillages	Agence- ments boutiques et autres	Immobili- sations corporelles en-cours	Total immobili- sations corporelles
Valeur brute au 1^{er} janvier 2006	829	9 698	53 017	26 468	1 736	91 748
Acquisitions		15	2 666	1 517	4 119	8 317
Cessions	(6)	(1 037)	(7 577)	(808)	(69)	(9 497)
Reclassements et autres variations	(375)	(5 563)	11 173	(4 412)	(1 213)	(390)
Change		1	(1 087)	(1 295)	2	(2 379)
Valeur brute au 31 décembre 2006	448	3 114	58 192	21 470	4 575	87 799
Amortissements au 1^{er} janvier 2006	-	(7 195)	(38 596)	(14 047)	-	(59 838)
Dotations		(47)	(4 056)	(2 493)		(6 596)
Sorties		988	7 173	804		8 965
Reclassements et autres variations		3 969	(6 893)	2 926		2
Change		(1)	649	790		1 438
Amortissements au 31 décembre 2006	-	(2 286)	(41 723)	(12 020)	-	(56 029)
Perte de valeur au 1^{er} janvier 2006	-	-	-	-	-	-
Dotations						
Reprise sur perte de valeur						
Change						
Perte de valeur au 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1^{er} janvier 2006	829	2 503	14 421	12 421	1 736	31 910
Valeur nette au 31 décembre 2006	448	828	16 469	9 450	4 575	31 770

15. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

15.1. EVOLUTION DE LA VALEUR D'ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence au 1^{er} janvier	1 021		1 021	975		975
Part dans le résultat de l'exercice			198			146
Dividendes versés						
Effet des variations de périmètre						
Effet des variations de change			(113)			(100)
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à la clôture			1 106			1 021

En milliers d'euros	31/12/2006	Acquisition/ Augmentation de %	Sortie / Diminution de %	Dividendes et transfert de résultat	Effet de conversion	31/12/2007
Baccarat Real Estate	920			195	(110)	1 005
SVD Bonhomme	66			3	-	69
Sous-total	986			198	(110)	1 074
Impôts	35			-	(3)	32
Titres mis équivalence	1 021	-	-	198	(113)	1 106

15.2. QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES

ET DES RÉSULTATS NETS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat
Baccarat Real Estate	48,92%	832	195	48,92%	801	144
SVD Bonhomme	40,00%	76	3	40,00%	74	2
TOTAL	1 106	908	198	1 021	875	146

15.3. INFORMATIONS AGRÉGÉES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	Baccarat Real Estate	SVD Bonhomme
Actif	670	1 437
Passif	670	1 437
Compte de résultat	7	628
<i>dont Chiffre d'affaires</i>	<i>518</i>	<i>680</i>

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les « Autres actifs financiers » sont composés exclusivement de titres immobilisés non-courant et de dépôts et cautionnements :

En milliers d'euros	Total actifs financiers	En milliers d'euros	Total actifs financiers
Valeur brute au 1^{er}/01/ 2007	3 299	Valeur brute au 1^{er}/01/ 2006	3 318
Acquisitions/Emissions	136	Acquisitions/Emissions	286
Cessions	(282)	Cessions	(6)
Remboursements		Remboursements	(223)
Transferts et autres	52	Transferts et autres	(92)
Change	(127)	Change	15
Valeur brute au 31/12/2007	3 078	Valeur brute au 31/12/2006	3 299
Amortissements au 1^{er}/01/ 2007	-	Amortissements au 1^{er}/01/ 2006	-
Dotations	-	Dotations	-
Sorties	-	Sorties	-
Change	-	Change	-
Amortissements au 31/12/2007	-	Amortissements au 31/12/2006	-
Perte de valeur au 1^{er}/01/ 2007	-	Perte de valeur au 1^{er}/01/ 2006	-
Dotations	-	Dotations	-
Reprise	-	Reprise	-
Change	-	Change	-
Perte de valeur au 31/12/2007	-	Perte de valeur au 31/12/2006	-
Valeur nette au 1^{er}/01/ 2007	3 299	Valeur nette au 1^{er}/01/ 2007	3 318
Valeur nette au 31/12/2007	3 078	Valeur nette au 31/12/2007	3 299

17. STOCKS

En milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Brut Dépréciation Net		Brut Dépréciation Net			
Matières premières et approvisionnements	1 545	(250)	1 295	1 163	(238)	925
En cours de production	9 102	(1 658)	7 444	6 864	(1 670)	5 194
Produits intermédiaires et finis	31 043	(2 597)	28 446	29 260	(3 753)	25 507
Marchandises	601	(67)	534	617	(71)	546
TOTAL	42 291	(4 572)	37 719	37 904	(5 732)	32 172

La variation de stock net au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Provisions pour Dépréciation	Net
Solde au 1 ^{er} janvier 2007	37 904	(5 732)	32 172
Variation du stock brut	5 382		5 382
Variation de la provision pour dépréciation		1 077	1 077
Effets des variations de change	(995)	83	(912)
Solde au 31 décembre 2007	42 291	(4 572)	37 719

La variation de la reprise de provision de 1 077 K€ a été constatée sur un certain nombre de produits vendus dont le prix moyen unitaire excédait le prix de revient retenu pour la valorisation des stocks. Par conséquent, il nous est apparu que la provision que nous avons constatée et qui couvrait un risque de mévente n'est plus fondée.

18. CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	24 563	(2 463)	22 100	29 455	(2 402)	27 053

19. AUTRES DÉBITEURS

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Avances et acomptes	884	500
Créances fiscales	2 329	2 528
Comptes courants	486	399
Autres créances	452	1 240
Charges constatées d'avance	2 531	2 344
Juste valeur des instruments financiers	484	
Total	7 166	7 011

20. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

En milliers d'euros	Prêts	Titres disponibles à la vente	TOTAL
A l'ouverture	123	16	139
Acquisitions/Emissions	8	-	8
Cessions / Remboursements	(182)	-	(182)
Transferts et autres	279	-	279
Change	(15)	-	(15)
A la clôture	213	16	229

21. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier 2007	2 392	7 813
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(967)	(5 421)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2007	1 425	2 392
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	6 271	3 909
Placement à moins de 3 mois	(47)	(15)
Banques créditrices	(4 799)	(1 502)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	1 425	2 392

22. CAPITAUX PROPRES

Le capital social au 31 décembre 2007 est fixé à 15 919 925 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

La société ne détient pas d'actions propres et aucun plan de stock-options n'a été mis en place.

23. PROVISIONS

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour litiges	21	27
Provisions pour restructuration	-	606
Autres provisions pour risques	559	668
Autres provisions pour charges	593	457
Total provisions à caractère courant	1 173	1 757
Provisions pour litiges	1 206	1 200
Autres provisions pour risques	734	832
Autres provisions pour charges	12	-
Total provisions à caractère non courant	1 952	2 032

Au 31 décembre 2007, les soldes des provisions pour risques et charges ont évolués de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/ 2006	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Change	Autres et reclasse- ments	31/12/ 2007
Provisions pour litiges	27	-	-	-	-	(6)	21
Provisions pour restructuration	606	-	(114)	(492)	-	-	-
Autres provisions pour risques	668	2	(81)	-	(30)	-	559
Autres provisions pour charges	457	196	(60)	-	-	-	593
Total provisions à caractère courant	1 758	198	(255)	(492)	(30)	(6)	1 173
Provisions pour litiges	1 200	-	-	-	-	6	1 206
Autres provisions pour risques	832	13	-	-	(77)	(34)	734
Autres provisions pour charges	-	12	-	-	-	-	12
Total provisions à caractère non courant	2 032	25	-	-	(77)	(28)	1 952

24. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les provisions sur les engagements envers le personnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2006	Dotations	Reprises	Réallocation réserves	Change	31/12/2007
Engagements de retraite France	3 437	425	(108)	729	-	4 483
Engagements de retraite Etats-Unis	546	233	(44)	(149)	(60)	526
Engagements de retraite Japon	1 444	213	(235)	(719)	(54)	649
Engagements de retraite complémentaire France	1 833	16	-	-	-	1849
Engagements de retraite	7 260	887	(387)	(139)	(114)	7 507
Médaille du travail	591	24	(42)	-	-	573
TOTAL	7 851	911	(429)	(139)	(114)	8 080

Les provisions au 31 décembre 2007 ont été obtenues par une projection des chiffres du 31 décembre 2006 selon les hypothèses rappelées ci-dessous.

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel selon les lois et usages des pays dans lesquels il exerce son activité. Il n'existe aucun passif à provisionner au titre des caisses de retraite et des organismes légaux.

En revanche, le Groupe a des engagements de retraite complémentaire, d'indemnité de fin de carrière et de prévoyance. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

Concernant les engagements qui font l'objet d'une provision, les engagements ont été évalués par un cabinet d'actuaire, en conformité avec les prescriptions de la norme comptable IAS 19. Ils concernent :

France

L'intégralité des engagements de retraite est provisionnée pour un montant de 4 483 K€ en appliquant la méthode du corridor.

Par ailleurs depuis le 1^{er} janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la date de clôture de ce plan, soit en 2005, a été évaluée par actualisation au taux de 5%. La provision de retraite complémentaire est provisionnée pour un montant de 1 849 K€.

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures

minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Ce dispositif a fait l'objet de provision dans les comptes de Baccarat.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 décembre 2007 est de 41.225 Heures.

Filiales étrangères

Aux Etats-Unis, Baccarat est engagée au titre d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux salariés depuis 1993 et qui ne concerne plus que 60 personnes (rentiers et actifs salariés ou anciens salariés).

L'engagement au 31 décembre 2007 s'élève à 526 K€.

Au Japon, Baccarat Pacific K.K. est engagée au titre d'un régime à prestations définies (retraite sous forme de rente ou capital, décès et démission) soumis à l'ancienneté au moment du départ. L'engagement au 31 décembre 2007 s'élève à 649 K€.

Départ en retraite :	paiement d'une rente (10 ans) pour une ancienneté supérieure ou égale à 20 ans
Départ en retraite :	paiement d'un capital pour une ancienneté comprise entre 1 à 10 ans
Décès ou démission :	paiement d'un capital pour une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans

Pour les sociétés étrangères, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Etats-Unis (Baccarat)
 - Taux d'actualisation : 5,75 %
 - Taux de placement des actifs : 7,00 %
 - Table de mortalité : GAM 94
 - Inflation : 3 %
 - Age de départ à la retraite : 65 ans
- Japon (Baccarat)
 - Taux d'actualisation : 1,70 %
 - Taux d'évolution des salaires et mobilité : table par âge définie en fonction de l'expérience propre de Baccarat
 - Age de départ : 60 ans
 - Table de mortalité : 19^{ème} table nationale hommes / femmes.

25. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Cette note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti conclus par le Groupe.

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Passifs non courants		
Prêts bancaires garantis	3 922	3 540
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	467	1 376
Autres	1 078	427
TOTAL	5 467	5 343
Passifs courants		
Part courante des prêts bancaires garantis	20	759
Facilité bancaire non garantie	12 678	6 962
Autres	376	53
TOTAL	13 074	7 774

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

En milliers d'euros				31/12/2007	31/12/2006		
En milliers d'euros	Devise	Taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Passifs non courants							
Prêt bancaire garanti	Euro USD YEN	Fixe & variable	2007 à 2011	7 622	3 922	7 622	3 540
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	Euro		2008	2 249	467	2 249	1 376
Autres					749		47
Passifs courants							
Part courante des prêts bancaires garantis	Euro USD YEN	Fixe & variable	2007	NA	20	NA	759
Facilité bancaire non garantie	Euro	Fixe & variable	2007	NA	12 977	NA	6 962
Autres					25		26
Total des passifs portant intérêts					18 160		12 710

26. AUTRES CRÉDITEURS

Ventilation par nature

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Clients – Avances et acomptes reçus	1 414	1 929
Dettes sur acquisitions d'actifs	1 885	657
Dettes sociales	10 469	10 978
Dettes fiscales	875	620
Autres	3 040	3 375
Total des autres tiers	17 683	17 559

27. PASSIFS EVENTUELS

Il n'y a pas de passifs éventuels au 31 décembre 2007.

28. ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Engagements donnés		
Avals et cautions donnés	8 610	9 367
Garanties réelles sur dettes au bilan	926	1 110
Total	9 536	10 477
Engagements réciproques		
Crédit à moyen terme	15 981	18 209
Autres engagements	1 328	683
Total	17 309	18 892

L'échéancier des engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2007 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements donnés				
Avals et cautions donnés	805	6 453	1 352	8 610
Garanties réelles sur dettes au bilan	682	229	15	926
Total	1 487	6 682	1 367	9 536
Engagements réciproques				
Crédit moyen terme	13 731	2 250	-	15 981
Autres engagements	1 328	-	-	1 328
Total	15 059	2 250	-	17 309

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Engagements reçus		
Avals et cautions reçus		
Autres garanties réelles	2	95
Total	2	95
Engagements réciproques		
Crédit à moyen terme	15 981	18 209
Autres engagements	1 328	683
Total	17 309	18 892

L'échéancier des engagements reçus hors bilan au 31 décembre 2007 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements reçus				
Avals et cautions reçus				
Garanties réelles reçus	2			2
Total	2			2
Engagements réciproques				
Crédit moyen terme	13 731	2 250		15 981
Autres engagements	1 328			1 328
Total	15 059	2 250		17 309

29. ENGAGEMENTS DE LOCATION

Le Groupe exploite majoritairement ses magasins par des contrats de location simple. La durée moyenne des baux commerciaux est de 9 ans. La charge de location des magasins au titre de l'exercice 2007 s'élève à 8 648 K€ et 8 610 K€ pour 2006.

30. AVANTAGES SUR CAPITAUX PROPRES

Dans le but d'associer les collaborateurs de la société à la création de valeur de l'entreprise et à son développement, l'assemblée générale exceptionnelle du 4 décembre 2007 a autorisé le conseil d'administration, et ce pour une durée de 38 mois, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et/ou des options d'achat d'actions existantes pour un nombre d'actions qui ne pourra dépasser 6% du capital.

Pour fidéliser et motiver le personnel, le conseil d'administration a également été autorisé par l'AGE du 4 décembre 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra conduire à une augmentation du capital social supérieure à 3%.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires sur l'épargne salariale, le conseil d'administration du 18 octobre 2007 a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires de lui déléguer compétence pour décider d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 90 000 € par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. Cette résolution a été adoptée par l'AGE du 4 décembre 2007, qui délègue au CA sa compétence, et ce pour une durée de 26 mois, pour décider l'augmentation du capital social réservée aux adhérents d'un plan épargne d'entreprise.

Au 31 décembre 2007, l'augmentation de capital n'a pas eu lieu.

31. RÉSULTAT PAR ACTION

Le capital social est composé de 636 797 actions entièrement libérées au 31 décembre 2007.

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006	Variation	%
Résultat net total	4 130	8 027	(3 897)	-48,55%
Dont attribuable au Groupe	4 164	8 048	(3 884)	-48,26%
Dont attribuable aux Minoritaires	(34)	(21)	(13)	61,90%
Résultat de base par action	6,54	12,64	-6,10	-48,26%
Résultat dilué par action	6,54	12,64	-6,10	-48,26%

32. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Soldes et transactions avec les sociétés contrôlantes et les sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros	AVEC LES SOCIETES CONTROLANTES	AVEC LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE
Actif		
Créances financières	30	
Stocks		
Créances	6	
Valeurs disponibles		
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif		
Passif		
Dettes à court terme	213	216
Crédits de trésorerie		
Charges		
Achats/Charges externes	(1 209)	
Charges financières		
Produits		
Ventes	28	
Produits Financiers		

Concernant les sociétés contrôlantes, il s'agit des relations du Groupe Baccarat avec société du Louvre, Groupe du Louvre, Louvre Hôtels. Principalement, elles correspondent à des relations commerciales, ventes de marchandises, prestations de services et à de la mise à disposition de personnels.

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence, SVD André Bonhomme et Baccarat Real Estate concernent des opérations intra-groupes sur dettes fournisseurs pour 147 K€, sur comptes courants passif pour 61 K€.

Le Groupe Baccarat est consolidé dans les comptes de société du Louvre contrôlé par la société Groupe du Louvre.

- Relations du Groupe Baccarat avec société du Louvre,
- Relations du Groupe Baccarat avec Groupe du Louvre,
- Relations du Groupe Baccarat avec Louvre Hôtels.

Au cours du premier trimestre 2007, la société du Louvre a renforcé sa participation en acquérant 34% du capital de Baccarat France et 67% du capital de Baccarat Real Estate.

33. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A la date d'arrêt des comptes, aucun évènement significatif n'est intervenu.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Baccarat S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Principes comptables

La note N°1 de l'annexe consolidée expose les principes comptables relatifs aux méthodes de consolidation et aux principaux postes des états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables adoptés par le Groupe Baccarat, nous

avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes relatives aux états financiers.

- Estimations comptables

La note N°1 de l'annexe consolidée indique que pour établir les comptes consolidés, le Groupe Baccarat est amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et du passif, des produits et charges ainsi que les informations données.

Les notes 1/10 et 1/12 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par le Groupe relatives à l'évaluation des stocks et en cours ainsi que des provisions pour risques et charges.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Levallois-Perret et Schiltigheim, le 16 mai 2008

Gérard POMMIER
Commissaire aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Denis TRAUTMANN
Associé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 10 JUIN 2008

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve lesdits comptes sociaux, tels que ceux-ci lui ont été présentés, desquels il résulte un bénéfice de 3 325 334,56 €, ainsi que les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2007.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels que ceux-ci lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 4 130 K€, ainsi que les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve, dans les conditions stipulées aux articles L.225-40 et suivants du Code de commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce et présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice :

➤ qui s'élève à :	3 325 334,56 €
➤ auquel il y a lieu d'ajouter le report à nouveau :	7 497 324,52 €
ce qui donne un bénéfice à affecter de :	<hr/> 10 822 659,08 €

au poste «report à nouveau» qui sera ainsi porté d'un montant de 7 497 324,52 € à un montant de 10 822 659,08 €.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Barry S. Sternlicht venait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de renouveler son mandat d'administrateur pour une nouvelle période de six années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Georges Duverney venait à expiration à l'issue de la présente assemblée, et prenant acte que ce dernier n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Georges Duverney.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à 75 000 €.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Imprimé par GIC/Groupe Morault
Châlons-en-Champagne
Juin 2008